



LE DEVOIR

Vol. LXXXIV, No 155

MONTREAL, LE MERCREDI 7 JUILLET 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

La débandade libérale

Gilles Lesage

Jamais deux sans trois, selon l'adage. Après Montmorency et Anjou, voici que le Parti québécois s'empare facilement du bastion libéral de Portneuf, détenu pendant 20 ans par l'ex-ministre Michel Pagé. Fier avec raison de cette troisième victoire consécutive aux partielles, M. Parizeau en tire la conclusion que c'est un grand pas pour la souveraineté du Québec. Le chef péquiste va un peu vite en affaires.

La performance de M. Roger Bertrand, un excellent candidat, est remarquable. Dans un comté traditionnel plus «pagéiste» que libéral, passer du balayage gouvernemental de septembre 1989 à la forte majorité péquiste de lundi n'est certes pas anodin. D'autant que, contrairement aux deux élections partielles précédentes, près des deux-tiers des électeurs se sont donné la peine de voter. Portneuf avait l'occasion de passer un message net et brutal au gouvernement qui termine péniblement un deuxième mandat. Le comté n'a pas raté cette chance, sans courir quelque risque que ce soit et sans s'engager pour l'avenir. C'est peut-être, probablement même, un indice de ce qui attend les libéraux l'an prochain. Mais il est évidemment prématuré de prétendre que la longue marche vers la souveraineté se terminera en apothéose le soir de la Saint-Jean 1995.

Portneuf vote plutôt contre Bourassa que pour la souveraineté

A l'instar de l'ensemble des Québécois, les Portneuvois avaient de bonnes raisons pour manifester leur mécontentement envers le gouvernement. De fait, les deux-tiers en sont insatisfaits, selon les sondages, ce qui correspond étrangement au maigre tiers du vote populaire que le candidat Gilles Portelance a gardé de peine

et de misère. En dépit d'investissements majeurs, dans l'aluminerie Luralco notamment, plus de 20% des Portneuvois actifs sont en chômage. Plus de 4000 chômeurs, ça fait beaucoup de morts qui marchent, dirait Félix Leclerc, et qui manifestent leur dépit en votant. Cette grogne est si vive que près de 1200 électeurs ont voté pour le Parti j'en peux plus (sic), et presque autant pour un libéral indépendant. Indice d'une grave crise de confiance envers les deux partis «traditionnels».

En plus de faire face à un «contexte économique difficile», pour reprendre l'euphémisme du premier ministre Bourassa, son candidat a fait campagne dans des «circonstances inhabituelles». Et comment donc. C'est d'ailleurs un autre signe de débandade quand un parti aussi fort et bien organisé que le PLQ se trompe au point de faire confiance à un jeune candidat qui «enjoue» sa feuille de route. Il faut que le ministre-organisateur Marc-Yvan Côté ait perdu sa touche magique pour présenter son protégé Eric Dorion comme le «prototype du candidat libéral», et que M. Bourassa renchérisse en l'accablant à la relève et au renouveau. M. Dorion a dû se désister, ne laissant à M. Portelance qu'un mois pour faire campagne. Le PLQ n'avait pas besoin de cette gaffe pour faire mauvaise figure.

En entrevue, l'ex-ministre Pagé disait en fin de semaine qu'il connaissait bien ses concitoyens, qu'ils étaient «sages» et protégeraient le fief libéral. C'est précisément parce qu'ils sont sages qu'ils ont exprimé si massivement leur dépit et leur désillusion. A l'évidence, le thermomètre de Portneuf est surchauffé et permet de mesurer l'ampleur dévastatrice des griefs populaires. D'autant que ce coup de semonce survient alors que la récession n'en finit plus de faire des ravages et que la surtaxe rétroactive sur l'impôt est ressentie comme une taloche cuisante.

Certes, il a été question de souveraineté au cours de cette campagne. Mais ce ne fut pas, loin de là, le thème principal ou dominant. Seul M. Parizeau, à vrai dire, en a parlé abondamment au cours de ses deux visites. Son candidat, M. Bertrand, n'a pas caché l'option qui est désormais la sienne; mais il a traité surtout de pain et de beurre, comme il se doit, d'emploi et de chômage, gardant en réserve «pour quand ça comptera» le débat fondamental sur l'avenir du Québec. Les libéraux, fatigués et amochés, n'en ont pas parlé non plus. Peut-être auraient-ils dû le faire, ainsi que le prétendait le ministre Cannon, lundi soir. Mais pour attaquer le PQ sur ce point central, il aurait fallu que le gouvernement ait des horizons emballants, encore mieux, un nouveau projet de société à soumettre. Ce qui lui fait terriblement défaut, ainsi que l'ex-député Guy Bélanger l'a fait ressortir avec éclat, à la mi-juin.

Durant son premier mandat, le PQ a perdu toutes les partielles, ce qui ne l'a pas empêché de se faire réélire facilement, en avril 1981. A l'inverse, élu dans une partielle en juin 1985, M. Bourassa s'est fait battre aux générales suivantes et a dû se réfugier dans Saint-Laurent. Tant et si bien que les partielles peuvent être un bon «thermomètre», selon l'expression du professeur Louis Massicotte, mais ce ne sont pas les meilleurs «baromètres» qui soient. D'autant que le gouvernement a un an pour s'amender et rectifier le tir. Peut-être même pour se donner un nouveau chef. Ce qui, comme dans le cas des conservateurs à Ottawa, donnerait une tout autre perspective électorale.

La condamnation des trois partielles est sévère mais méritée. Elle n'est toutefois pas sans appel et démontre qu'un nombre croissant de Québécois ne se retrouvent ni dans le PLQ ni dans le PQ. Vague aspiration vers une troisième voie, qui sait?

INDEX

- Les Actualités...A2
- Agenda culturel...B7
- Annonces classées...B2
- Avis publics...B4
- Culture...B8
- Découvertes...B1
- Économie...A5
- Éditorial...A6
- Idées...A7
- Le Monde...B3
- Montréal...A3
- Mots croisés...B2
- Politique...A4
- Les Sports...B6

Météo
Passages nuageux
Max.: 30
Détails en B-4



CULTURE
«Camping» ne vaut pas l'attente
PAGE B-8

MONTREAL
De l'aide pour les chômeurs entrepreneurs
PAGE A-3

LES ACTUALITÉS
Douze ans de prison pour Teale
PAGE A-2



Le jazz n'a pas d'âge



PHOTO JACQUES NADEAU

Les spectacles en plein air du Festival de jazz attirent des amateurs de tout âge.

Les cigales du Méridien

SYLVAIN CORMIER
LE DEVOIR

Dans l'ascenseur du Méridien, celui qui débordait de l'hôtel comme une veine protubérante, celui que l'on voit de l'extérieur, celui qui donne à l'usager l'impression de s'élever au-dessus de la foule massée au coin de Ste-Catherine et Jeanne-Mance, il y a toujours un musicien. Même sans son étui de guitare, de saxophone ou de contrebasse, même si on ne l'a pas vu la veille ou tantôt sur l'une des scènes extérieures, à la PdA, au Gesù, au Spectrum, au Soda, même s'il

nous est parfaitement inconnu, c'est écrit dans son regard, dans les traits de son visage, dans sa démarche, dans les plis de son pantalon, dans les couleurs un peu trop criardes de sa chemise: ce gaillard-là gratte, pince, tape, pianote, plaque, chante. Peut-être est-il célèbre? Ou méconnu? C'est pareil. Le jazz est un monde de visages anonymes.

Lundi soir, ils étaient deux dans l'ascenseur. Un jeune blanc, lunettes rondes et bermudas, un étui de guitare à la main, et un très vieux noir,

VOIR PAGE A-8: JAZZ

Formation de la main-d'oeuvre

Ottawa ranime les espoirs de Québec

DANNY VEAR
LE DEVOIR

Ottawa entrouvre la porte à Québec dans le dossier de la formation de la main-d'oeuvre.

En réunissant sous un même toit toutes les ressources fédérales en matière de travail, d'assurance-chômage et de développement de la main-d'oeuvre, Ottawa pourra regarder «de façon cohérente et consistante» qui est le mieux placé pour «livrer les services», a expliqué le ministre Bernard Valcourt au DEVOIR.

Titulaire du nouveau superministère des Ressources humaines et du Travail, créé lors de la formation du cabinet de la première ministre Kim Campbell, M. Valcourt croit que ces nouvelles responsabilités lui permettront de mieux s'occuper du «défi fondamental que représente la formation de la main-d'oeuvre et des ressources humaines».

Selon lui, la nouvelle organisation mise en place par la première ministre Campbell permettra de travailler à une restructuration des activités et des services gouvernementaux «de concert avec les provinces».

Avec ses propos, le ministre ranime les espoirs de Québec dans le dossier de la formation de la main-d'oeuvre.

«C'est une ouverture, un discours encourageant, très positif. On n'a plus les moyens de mal utiliser nos ressources», a commenté Jean-Paul Arsenault, président de la nouvelle Société québécoise de formation de la main-d'oeuvre (SQDM) qui a vu le jour en avril dernier.

En créant la SQDM, Québec démontre qu'il se croyait le «mieux placé» pour gérer le dossier de la formation de la main-d'oeuvre.

D'abord à l'ordre du jour des dernières négociations constitutionnelles, la formation de la main-d'oeuvre a été au centre des discussions entre Québec et Ottawa au cours des derniers mois. Québec souhaitait voir les pouvoirs d'Ottawa

en la matière lui être transférés. Au moins dans le cadre d'une entente administrative. Mais aucune entente n'a été conclue jusqu'à présent.

«On continue de négocier entre fonctionnaires, a précisé le président de la SQDM. On attend maintenant des solutions politiques.»

En vacances, le responsable de ce dossier, le ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle André Bourbeau n'a pu commenter les propos de M. Valcourt.

Dans ce qu'il n'ose appeler sa nou-

VOIR PAGE A-8: VALCOURT

Taux de chômage

Le Canada ne fait pas si mauvaise figure, soutient Campbell

PC ET AFP

Tokyo — Le chômage endémique qui sévit dans les pays du G-7 sera à l'ordre du jour du sommet, le Canada enregistrant à ce titre la pire performance des sept pays les plus industrialisés.

Pourtant, même avec son taux de chômage de 11,3% le Canada ne fait pas si piètre figure sous certains aspects, assura hier à Tokyo la première ministre canadienne, Mme Kim Campbell.

Ainsi, comparé à l'Europe, le Canada a une proportion moins importante de chômeurs de longue durée, soulignait-elle.

«Il est important de souligner que le chômage est un problème global. Nous allons le constater au cours du sommet: ce n'est pas un problème propre au Canada ou à l'Amérique du Nord», commentait Mme Campbell, à son arrivée hier au sommet du Groupe des sept.

La première ministre du Canada souhaite d'ailleurs que les Sept mettent l'épaulé à la roue pour remettre à l'ouvrage leur 23 millions de chômeurs.

C'est une Kim Campbell confiante qui est arrivée au sommet de Tokyo, forte d'une cote de popularité élevée.

VOIR PAGE A-8: CAMPBELL



Trente ans pour atteindre le sommet

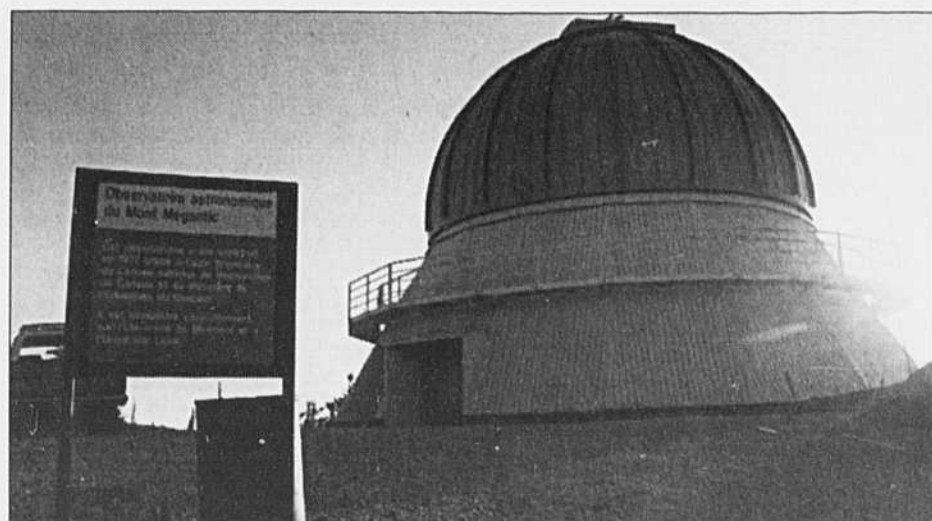
Le parc provincial du mont Mégantic deviendra bientôt réalité

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Le bon génie des alpages et des sommets n'a pas souvent travaillé du côté du mont Mégantic aux cours des dernières décennies. Alors qu'il faut habituellement une quinzaine d'années tout au plus pour constituer un parc, les partisans de la création du parc provincial protégeant le plus haut sommet de l'est de l'Estrie travaillent déjà depuis deux fois plus longtemps à la réalisation de leur rêve.

Mais cette fois, ça y est presque. Plus que jamais en tout cas, puisque le gouvernement promet la création du parc d'ici la fin de l'an prochain. «Le décret officialisant la création pourrait même être déposé dès cet automne», annonce fièrement Bernard Larouche, porte-parole du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) de la région de l'Estrie.

Il aura tout de même fallu 30 ans! C'est long. Très long. Le temps pour un chêne d'atteindre la hauteur d'une maison, mais pas pour les plus in-



PHOTOS STÉPHANE BAILLARGEON



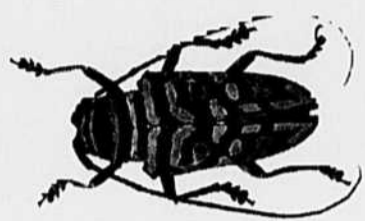
L'observatoire du mont Mégantic serait au coeur du nouveau parc provincial, un projet porté à bout de bras par Bernard Malenfant.

décrotables optimistes de perdre espoir. «Le projet est maintenant trop avancé pour que le parc nous échappe», dit Bernard Malenfant, qui travaille depuis 15 ans comme technicien à l'Observatoire installé au sommet du mont.

Malenfant porte le projet à bout de bras, comme un Atlas, depuis le début. Comme écolo président de l'organisme Sentiers mont Mégantic et

VOIR PAGE A-8: MÉGANTIC

NOUS N'AVONS PAS FINI DE VOUS SURPRENDRE



NE MANQUEZ PAS
LE DEVOIR... AU VERT,
JOURNAL D'ÉTÉ



UN DEVOIR DÉVIANT:

EN CARAVANE, NOS JOURNALISTES FONT UN DÉTOUR
PAR CHEZ VOUS DE L'ABITIBI À LA GASPÉSIE
DU SAGUENAY LAC SAINT-JEAN JUSQU'EN ESTRIE.

UN DEVOIR DÉVÊTU (EN PARTIE !):

MOINS DE MOTS, PLUS D'IMAGES; UN REPORTAGE
PHOTO TOUTS LES JEUDIS ET UN CONCOURS
DE PHOTOS OUVERT À TOUS, Y COMPRIS VOUS.

UN DEVOIR DEVIN:

CE QUE VOUS IGNOREZ DES JOLIS DESSOUS DE
LA VILLE, PAR NOS ENQUÊTEURS DE QUARTIER.



UN DEVOIR DÉVISSÉ:

LÂCHEZ, NOUS TENONS LE VOLANT SUR L'ITINÉRAIRE
DE TOUTES LES ACTIVITÉS CULTURELLES DE L'ÉTÉ.
TOUS LES GRANDS FESTIVALS DE MONTRÉAL
ET DE QUÉBEC, ET UNE PAGE PAR SEMAINE SUR
LES ACTIVITÉS CULTURELLES À QUÉBEC.

UN DEVOIR DÉVIRÉ:

NOUS FAISONS DES SPORTIFS DE CEUX QUI N'EN SONT
PAS, UNE ASTUCE DE NOTRE CHRONIQUEUR
GILLES-C. MARCOTTE.

UN DEVOIR DÉVOYÉ (UN PEU !):

NOUS SORTONS DU DROIT CHEMIN POUR
DES CHRONIQUES SANS RAPPORT AVEC LE TEMPS,
SIGNÉES: PHILIPPE FALARDEAU, NAÏM KATTAN,
DENIS VAUGEOIS.

UN DEVOIR DÉVORANT:

ATTENTION, «COUP DE FOUDRE»: C'EST LE THÈME
DONT VOUS NOURRIRONT LES NOUVELLES DE
NOS ONZE ÉCRIVAINS INVITÉS.

LE DEVOIR... AU VERT, À GARDER PAR-DEVERS !



• LES ACTUALITÉS •

Douze ans de cachot pour Karla Teale

St. Catharines, Ont. (PC) — Recon nue coupable d'homicide involon taire pour son rôle dans les assassi nats sordides de deux adolescentes, Karla Teale a été condamnée mardi à une peine de 12 ans de prison.

C'est en refoulant ses larmes, le vi sage rougi et les lèvres tremblantes, qu'elle a entendu le juge Francis Kovacs prononcer la sentence recom mandée par la Couronne et la défen se. «L'accusée a commis les pires crimes, cependant elle n'est pas la pire criminelle», a dit le juge Kovacs de la jeune assistante-vétérinaire de 23 ans. Son ex-mari, Paul Teale, âgé

de 29 ans, est sous le coup de deux accusations de meurtre au premier degré et d'autres accusations rela tives aux assassinats de Kristen French et de Leslie Mahaffy, âgées res pectivement de 15 et 14 ans.

Karla Teale pourrait être admis sible à une libération sur parole après avoir purgé quatre ans, ou le tiers de sa peine.

«Aucune sentence ne pourrait re fléter fidèlement la répulsion que res sent la communauté envers l'accu sée», a dit le magistrat, qui a parlé des deux victimes comme de jeunes filles au-dessus de tout reproche.

«Je comprends l'indignation légitî me que ressent la communauté, et à juste titre.» Les membres des familles French et Mahaffy ont accueilli la sentence avec stoïcisme. Certains d'entre eux s'étaient mis à pleurer plus tôt en entendant le procureur de la Couronne Murray Segal lire une déclaration sur les faits relatifs à cette cause. Le juge Kovacs a déclaré que l'accusée avait coopéré avec la police.

«L'accusée a fourni des informa tions importantes et peut-être inesti mables à la police. Il y a de graves crimes qui n'ont pas été résolus ici, et ailleurs. Il n'y a pas de place pour l'er

reur dans la poursuite du criminel responsable, quel qu'il soit.»

Kristen French a été enlevée en avril 1992, et son corps nu a été re trouvé dans un fossé deux semaines plus tard. Le corps de Leslie Mahaffy a été retrouvé démembré et coulé dans le ciment, dans un lac près de St. Catharines, en juin 1991. Il pourrait s'écouler un an ou plus avant que la preuve entendue mardi puisse être divulguée en vertu de l'ordonnance de non-publication décrétée pour assu rer un procès équitable à Paul Teale, dont le procès ne se tiendra vraisem blablement pas avant 1994 ou 1995.

Les Teamsters disent Oui au CTC

Halifax (PC) — C'est finalement par un vote de 90 pour cent que les délégués du syndicat des Teamsters se sont réaffiliés au Congrès du travail du Canada.

Les Teamsters redeviennent ainsi membres de la centrale syndicale pancanadienne dont ils avaient été expulsés il y a 32 ans.

La boucle est ainsi bouclée, puisque l'exécutif du CTC avait lui-même approuvé le retour au bercail des Teamsters, en avril dernier.

Les deux chefs syndicaux ont symboliquement posé côte à côte devant les caméras pour souligner l'événement. MM. Bob White, président du CTC, et Louis Lacroix, des Teamsters, ont échangé leur t-shirt sous les banderoles de chaque organisation syndicale.

Le président du CTC ne craint pas que le retour du syndicat des Teamsters entache l'image de sa centrale, à cause de la réputation internationale douteuse des Teamsters dans le passé.

MM. Lacroix et White ont tous deux rappelé qu'il n'y avait jamais eu de problèmes de corruption chez les Teamsters du Canada. Et les Teamsters des États-Unis, eux, ont fait maison nette.

«Les organisations syndicales doivent travailler main dans la main», a conclu M. Lacroix, en énumérant des dossiers où la collaboration est plus que jamais nécessaire, comme le chômage, la déréglementation, la libéralisation des échanges commerciaux et l'industrie du transport.

Le SUCO survit

LE DEVOIR

La date du 9 juillet 1983 a été fati dique pour le Service universitaire canadien outre-mer (SUCO), qui s'est vu couper son aide financière de l'Agence de Coopération et de Développement International pour une période de quatre ans. Le SUCO avait été montré du doigt par l'ACDI pour mauvaise gestion de ses fonds publics. Tirant un trait sur le passé, cette date a ouvert en revanche une période bénéfique pour le SUCO. L'organisation s'est mobilisée pendant trois années sans aucun financement de l'ACDI, en misant sur son expérience et sur les groupes de solidarité qu'elle avait mis sur pied depuis 83. Aujourd'hui, l'organisation vise à poursuivre l'implantation de projets de développement dans de nouveaux pays (Palestine, Afrique du Sud); à intensifier les rapports de solidarité déjà existant et à soutenir le partenariat entre ses filières en leur accordant plus de place. Le SUCO a également créé des centres de documentation spécialisés, comme le Cédal (Centre d'étude et de documentation sur l'Amérique latine). «Si le SUCO a réussi à survivre, c'est grâce à ses antécédents et aux petites filières qu'il a mis au monde», explique Alain Ambrosi, ex-secrétaire du SUCO (83-84) et directeur de l'aide au Tiers-Monde.

Depuis 1987, l'ACDI a recommencé à financer le SUCO. «C'est une aide symbolique de 200 000\$ qui nous permet d'envoyer des coopérants à l'étranger, soit au Pérou, au Mali et au Nicaragua. C'est peu par rapport aux 5 milliards que l'ACDI nous accordait en 83.» Le SUCO est limité à douze coopérants. La grande partie de son financement provient de la sollicitation auprès du public, du publipostage et des autres regroupements non gouvernementaux associés au SUCO. Les recettes du publipostage ont permis par exemple de créer une banque de 20 000 donateurs.

Le SUCO a offert récemment des stages à deux étudiants en psycho-éducation de l'Université de Montréal, qui ont collaboré au projet «Niños de la calle» visant à insérer les enfants de la rue au Nicaragua. D'autres projets de solidarité ont également vu le jour, comme la coalition Québec-Pérou sur le développement, ou le collectif «ocho de marzo» sur la coopération et la solidarité entre les femmes d'Amérique latine et du Québec.

L'action du SUCO réside surtout dans des campagnes d'information et de sensibilisation auprès du public québécois. «L'apport est direct et concret, même si notre énergie et nos effectifs sont limités» conclut M. Ambrosi.

Les policiers municipaux menacent d'intensifier les moyens de pression

JEAN DION
LE DEVOIR

La Fédération des policiers du Québec n'a pas du tout aimé les propos tenus lundi par le président de l'Union des municipalités du Québec, Ulric Blackburn, et elle a tenu à le lui faire savoir sans détours, hier.

En fait, «c'est un très mauvais conseil» qu'a donné à ses membres M. Blackburn en les invitant à avoir recours à des mesures disciplinaires et à des poursuites judiciaires pour punir les employés municipaux qui utilisent des moyens de pression pour protester contre la loi 102, a soutenu le porte-parole de la FPQ, Guy Marciel.

En substance, M. Blackburn avait fait valoir que certains syndicats — dont la FPQ, qui regroupe les membres des corps policiers municipaux — allaient un peu trop loin dans leurs recommandations de procéder à des ralentissements de travail et de ne plus décerner de contraventions, une mesure qui a touché jusqu'à maintenant environ une ville sur deux au Québec.

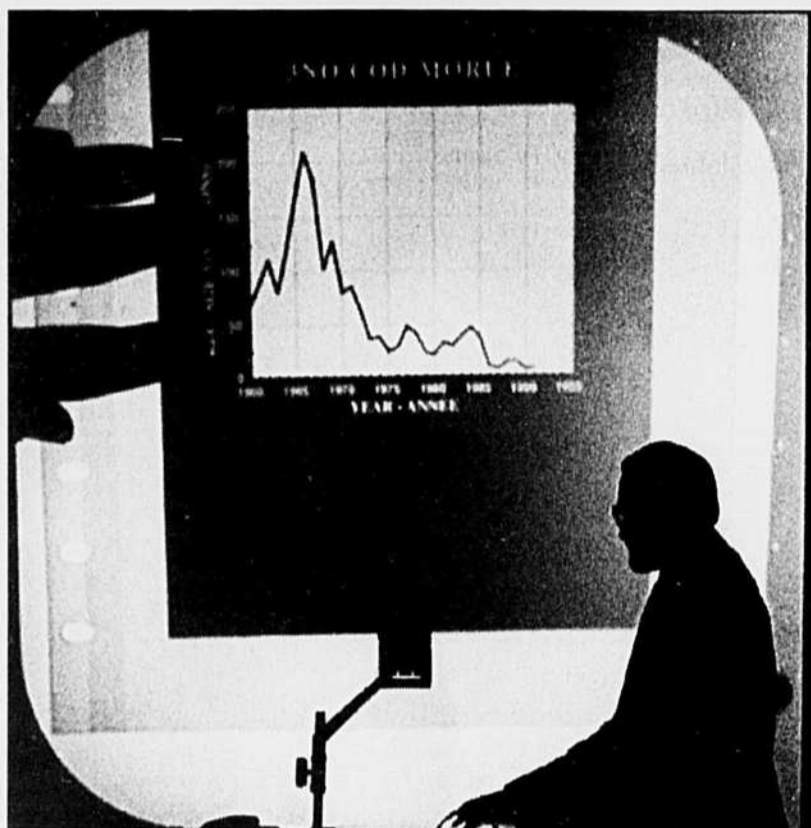
En conséquence, le président de l'UMQ appelait les autorités municipales à serrer la vis, comme ce fut le cas à Grand-Mère où des réductions de salaires de 30% ont été votées, voire à recourir aux tribunaux pour faire respecter les conventions collectives.

Or pour Guy Marciel, une telle déclaration risque fortement de compromettre «la bonne entente qui régnait depuis quatre ou cinq ans dans les relations entre les municipalités et leurs policiers».

«Le climat était bon, et voilà qu'en quelques mois tout pourrait se désagréger», de dire M. Marciel.

En guise de réplique à la sortie de M. Blackburn, la FPQ menace donc maintenant d'intensifier ses moyens de pression. L'hypothèse d'un recours à la grève demeure cependant écartée. «Cela n'a jamais été discuté», a dit M. Marciel.

Entre-temps, les dirigeants de la FPQ et les représentants de l'UMQ doivent se rencontrer le 15 juillet prochain pour discuter de la loi 102, qui permet aux municipalités de geler le salaire de leurs employés, et de ses effets sur les conditions de travail des policiers.



Bruce Atkinson, chercheur à l'emploi du gouvernement fédéral, devant un graphique montrant la chute vertigineuse des réserves de poisson sur la côte est.

Les stocks de poisson dans le creux de la vague

Ils ont atteint leur niveau le plus bas du siècle

Halifax (PC) — C'est un véritable désastre économique et environne mental qu'a dépeint mardi un conseil fédéral des pêches en dévoilant son évaluation des réserves de poisson — un constat dont certains prédisent qu'il pourrait transformer radicalement la côte est du pays.

Le président du Conseil de conservation des ressources des pêches, Herbert Clarke, a admis qu'il n'y avait pas beaucoup de bonnes nouvelles à tirer des rapports scientifiques sur l'état des poissons de fond — le fondement de la pêche de la côte atlantique, une industrie aussi importante pour la région que le blé pour les Prairies, ou l'automobile pour le sud de l'Ontario.

La situation semble très sombre, a déclaré M. Clarke, avant que des experts ne passent la journée à décrier une litanie de mauvaises nouvelles illustrées par autant de graphiques aux courbes descendantes.

«L'état des réserves de poissons de fond s'est détérioré de façon dramatique au cours des quelques dernières années», a dit M. Clarke.

Le rapport de 128 pages signale que les stocks de poisson ont atteint leur niveau le plus bas de tout le 20e siècle, et qu'un redressement ne commencera pas à se faire sentir avant l'an 2000 au plus tôt. Les stocks de morue du golfe Saint-Laurent, c'est-à-dire dans les zones du Cap-Breton, de l'Île-du-Prince-Édouard et de parties du Québec et du Nouveau-Brunswick,

sont à leur plus bas niveau jamais vu.

Plus de 20 000 pêcheurs et employés d'usines terre-neuviennes ont perdu leur emploi à la suite du moratoire de deux ans sur la pêche à la morue, imposé en juillet dernier.

Les données scientifiques indiquent que les réserves ont continué à décliner, qu'elles ne se reconstitueront pas avant au moins la fin de la décennie, et que le moratoire pourrait se poursuivre au-delà de l'an prochain et s'étendre à d'autres zones, au large de la Nouvelle-Écosse.

Le dirigeant du plus gros syndicat de pêcheurs au pays, Earle McCurdy, allait jusqu'à dire, hier, que l'avenir même de la côte est du pays est en jeu. M. John Crosbie, l'ex-ministre fédéral des Pêches, a déjà évalué à 50 000 le nombre d'emplois en jeu. A l'heure actuelle, les 20 000 Terre-Neuviens touchés par le moratoire reçoivent une compensation du gouvernement fédéral, mais ce programme expire l'an prochain.

A Terre-Neuve en particulier, des communautés entières pourraient disparaître, déclarait M. Donald Savoie, économiste à l'Université de Moncton et membre du conseil.

Le rapport mentionne que la surpêche, les migrations, les conditions climatiques, le manque de nourriture et les phoques ainsi que d'autres prédateurs ont contribué à ce désastre, sans pouvoir préciser l'importance particulière de chacun d'entre eux.

Arrestation d'écologistes

La GRC met fin à l'obstruction d'une route de transport de bois en Colombie-Britannique

Tofino, C.-B. (PC) — Des policiers de la GRC ont mis fin à l'obstruction d'une route de transport de bois, hier, et procédé à l'arrestation de 12 protestataires.

Cette route conduit au coeur de la forêt humide de Clayoquot Sound, où se trouvent les arbres les plus gros et les plus âgés du Canada, à environ 200 kilomètres au nord-ouest de Victoria, dans l'île de Vancouver.

Vers 7h du matin, neuf policiers ont prévenu la centaine de personnes qui bloquaient la route qu'elles contrevenaient à une injonction obtenue par MacMillan Bloedel, la compagnie de coupe de bois la plus importante de la Colombie-Britannique.

Comme personne ne bougeait, les policiers ont exécuté des arrestations.

Parmi les personnes arrêtées, on remarquait Mme Judith Robinson, qui est âgée de 72 ans.

Au poste de police, neuf des protestataires ont refusé de signer un engagement à se tenir éloignés de tout barrage routier et ils ont été écroués. Les trois autres ont signé et ils ont été relâchés.

Commencement

«Ce n'est qu'un commencement», a promis l'un des organisateurs de la manifestation, Tzepporah Berman.

Les environnementalistes protestent contre la décision du gouvernement néo-démocrate de la province de permettre la coupe de bois d'environ 70 pour cent de la forêt de Clayoquot, sur une période d'au moins 80 ans.

A Victoria, le ministre des Forêts Dan Miller a déclaré que le gouvernement ne reviendra pas sur sa décision, quel que soit le nombre de personnes arrêtées.

«Nous ne changerons pas d'idée, a-t-il promis. Je dis aux protesta taires d'agir plutôt de façon positive, parce que nous avons beaucoup de travail à faire dans cette province.»

A Ottawa, le député néo-démocrate Lyle MacWilliam a dénoncé son collègue Svend Robinson pour s'être joint aux manifestants de Clayoquot, notant que sa position ne reflétait pas celle des néo-démocrates fédéraux.

«Le NPD, a-t-il dit, favorise la conservation des vieux arbres, mais il réalise qu'une interdiction complète de coupe à Clayoquot coûterait beaucoup d'argent aux contribuables de la Colombie-Britannique en indemnités aux compagnies.»

Un Casque bleu canadien accusé de meurtre tente de se suicider

Saskatoon (PC) — La police milita ire a confirmé, hier, que le Casque bleu canadien accusé du meurtre au second degré d'un Sô malien a tenté de se suicider après son arrestation.

Le caporal-chef Clayton Matchee, 27 ans, de Meadow Lake, en Saskatchewan, a été trouvé pendu dans sa cellule, le 18 mars dernier. Sa famille a toujours soutenu que les blessures au cou et à la tête ne provenaient pas d'une tentative de suicide.

C'est à la suite de ces allégations de la part de la famille que les enquêteurs de la police militaire ont recueilli des témoignages et ont conclu à la tentative de suicide.

L'avocat de Matchee, Me Greg Bains, s'est plaint de ce que les résultats de l'enquête aient été révélés au public.

Matchee et un autre Casque bleu ont été accusés à la suite de la mort de Shidane Arone, battu dans sa cellule de la base militaire de Belet Huen, en Somalie. Deux autres militaires sont accusés d'avoir pratiqué la torture.

Me Bains a déclaré qu'il allait plaider l'incapacité mentale de son client, à la suite des blessures qu'il a subies à la tête.

LE DEVOIR

MONTREAL



L'AGENDA

Plonger dans les livres

Les parapets des quais de la Seine sont bien loin, mais des bouquinistes parisiens sont arrivés depuis la semaine dernière dans le Vieux-Port nous apporter un peu du charme de là-bas. Ils en sont à leur 2e visite en terre montréalaise. Sept bouquinistes lyonnais et quelques-uns québécois sont également de la partie. Leurs caisses débordantes de livres sont offertes à l'assaut de la population jusqu'au 25 juillet prochain sur la Promenade du Vieux-Port. Les amateurs y trouveront également de l'animation de tous genres; jusqu'à dimanche: marathon de lecture, bingo des livres, projections de films, etc.

Musique bolivienne

Pour les amoureux de rythmes sud-américains, Los Masis est en spectacle ce soir, au Théâtre de Verdure du parc Lafontaine. Pour connaître ou profane, le rendez-vous avec la musique traditionnelle bolivienne est à 20h30. C'est gratuit.

Concerts spirituels

C'est ce soir que s'ouvre la 22e saison de récitals d'orgue à l'Oratoire Saint-Joseph avec l'organiste Rachel Laurin. Cette dernière interprétera plusieurs œuvres d'Alexandre Guilman qui fut l'un des principaux artisans du rayonnement de l'orgue au XIXe siècle. La programmation des Concerts spirituels se poursuivra jusqu'au 1er septembre, à tous les mercredis soir, 20h. Les billets (8\$) sont en vente à l'entrée de la basilique.

Folklore chinois

Le Jardin botanique perce une petite brèche dans la culture chinoise cet été en présentant jusqu'au 25 juillet prochain, l'Ensemble folklorique de Chine. Les 23 artistes qui composent la troupe, se produisent en spectacle le mardi au dimanche, à 13h30, 14h30 et 15h30, au Jardin de Chine. Ils nous feront découvrir les danses, les musiques et les costumes traditionnels des peuples du sud-ouest de la Chine. Vous pourrez faire d'une pierre deux coups: en déboursant 7\$ pour assister à l'événement, vous pourrez visiter le Jardin botanique.

KATHLEEN LÉVESQUE

Suzanne Poirier empêtrée dans les démêlés juridiques

LE DEVOIR

Suzanne Poirier, la malheureuse Sabonnée de la bibliothèque de Lachine, continue de vivre des démêlés juridiques.

La Cour supérieure a jugé hier qu'elle ne pouvait se pencher sur la décision du juge de la Cour municipale de Lachine qui avait imposé une peine d'emprisonnement et une amende de 835\$ à Mme Poirier parce qu'elle avait perdu un livre et tardé d'en remettre deux autres. La Cour supérieure ne peut réviser cette décision parce que le nouveau Code de procédure pénale ne lui donnerait pas cette juridiction.

«Je ne peux pas croire qu'on ne peut pas appeler d'une décision d'un juge de la Cour municipale de Lachine», s'est offusqué l'avocat de Mme Poirier qui compte bien en appeler de la décision de la Cour supérieure.

Un juge de la Cour municipale de Lachine avait décidé d'imposer une peine de prison à Mme Poirier après qu'elle ait refusé de payer une amende de 835\$ et de réaliser des travaux communautaires. Récemment, Lachine a atténué la sévérité du règlement municipal qui détermine les amendes aux abonnés de sa bibliothèque. «C'est ma victoire», a dit Mme Poirier qui affirme que toute cette affaire n'est plus qu'une question de procédure.

Mulroney, avocat

PRESSE CANADIENNE

L'ancien premier ministre Brian Mulroney se joindra bel et bien à l'important cabinet d'avocats montréalais Ogilvy Renault, dès son retour d'Europe, c'est-à-dire au début du mois d'août. Il y retrouvera ses vieux camarades de travail Yves Fortier et Bernard Roy.

D'abord annoncée par un quotidien montréalais, la nouvelle a été confirmée hier avec enthousiasme par M. Fortier, ex-représentant officiel du Canada aux Nations unies pendant trois ans: «Confirmer ou nier? Confirmé, bien sûr, c'est vrai!». La nature exacte de son travail demeure indéterminée pour le moment. «Le travail d'avocat peut vouloir dire bien des choses, a déclaré M. Fortier, en ajoutant qu'un homme de loi qui n'a pas exercé sa profession depuis plusieurs années devra d'abord voir où il se sent le plus à l'aise.

Les chômeurs des quartiers pauvres pourront devenir entrepreneurs

Ottawa annonce un programme d'aide aux secteurs les plus défavorisés

DANNY VEAR
LE DEVOIR

Les chômeurs des quartiers les plus défavorisés de Montréal pourront ouvrir leur dépanneur ou leur petite entreprise informatique grâce à un programme d'aide du gouvernement fédéral.

Environ 625 prestataires d'assurance-chômage de cinq secteurs de la métropole pourront profiter du programme d'«Aide au travail indépendant» (ATI) qui met à leur disposition quelque 6,2 millions\$ dès cette année, a annoncé hier le ministre délégué aux Ressources humaines et au Travail, Bernard Valcourt.

Avec le taux de chômage de 14,6% qui sévit à Montréal, Ottawa croit qu'il est temps d'agir dans les secteurs les plus pauvres de la métropole: Centre-Sud/Plateau Mont-Royal, Mercier/Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont/Petite-Patrie, Villeray/Parc Extension, Saint-Michel et Sud-Ouest.

Seuls les prestataires d'assurance-chômage sont éligibles à ce programme. Ils doivent vivre dans l'une des cinq zones désignées et prêts à

partir leur entreprise. Un plan d'affaires, un projet d'entreprise viable, un investissement personnel d'au moins 25% (maximum 4000\$) du montant versé par le gouvernement, telles sont les exigences que devront rencontrer les chômeurs. Le participant recevra ses prestations régulières d'assurance-chômage pour une période maximale de 52 semaines.

«Les chômeurs qui ont des idées pourront les exploiter dans le cadre de ce programme. La créativité sera encouragée et non pénalisée», a dit Jean Corbeil, ministre des Transports et ministre responsable de Montréal, présent à la conférence de presse.

Montréal est le premier centre urbain au Québec à être éligible à ce

programme. «J'encourage les Montréalais à croire et à oser», a dit John Gardiner, vice-président du comité exécutif de Montréal et responsable du développement économique, qui a bien accueilli le programme d'Ottawa.

Depuis sa création il y a trois ans, le programme était réservé aux zones rurales défavorisées dont le taux de chômage étaient les plus élevés. Le programme a été un succès, a dit le ministre Valcourt.

L'an dernier, quelque 1157 Québécois en régions ont utilisé ce programme.

Selon un sondage mené par Emploi et Immigration Canada, environ trois nouveaux entrepreneurs sur quatre conserveraient leur entreprise après qu'ils aient cessé de recevoir leurs prestations.



Jean Corbeil



Bernard Valcourt

Histoire d'eau

Un septuagénaire se bat contre un tuyau d'égout

DANNY VEAR
LE DEVOIR

Le septuagénaire Eugène Flibotte a vaincu Saint-Basile-Le-Grand. Dans cette histoire rocambolesque que les médias n'hésitent plus à appeler l'affaire Flibotte, la Cour supérieure a jugé que Saint-Basile-Le-Grand ne pouvait exproprier le bout

de terrain du septuagénaire dans le but d'y maintenir un tuyau d'égout installé là, par erreur... il y a plus de quatre ans. Toute cette histoire remonte à 1988. Contre la volonté de M. Flibotte, Saint-Basile a alors installé ce tuyau dans l'espoir de soulager son système d'évacuation des eaux.

Or, M. Flibotte a toujours affirmé que ce terrain était sien.

Quelques trois années plus tard, de querelles en débats juridiques, Saint-Basile a finalement reconnu que ce fameux terrain ne lui appartenait pas. Mais M. Flibotte n'a pas eu le temps de crier victoire que la municipalité l'informait qu'elle voulait exproprier son terrain. Et maintenir le tuyau en place.

M. Flibotte n'a pas aimé. Il a contesté cette décision en Cour supérieure qui lui a donné raison.

Dans sa récente décision, la Cour supérieure précise que la municipalité veut effectuer des travaux en vertu desquels elle doit être autorisée par le ministère de l'Environnement.

Or, le permis du ministère de l'Environnement est échu. La municipalité avait demandé au ministère de prolonger son certificat d'autorisation pour continuer son déversement dans la rivière. Le ministère n'a toujours pas répondu.

En désespoir de cause, Saint-Basile-Le-Grand avait même demandé au ministre de l'Environnement Pierre Paradis de s'expliquer devant le tribunal. Nullement impressionné, le juge Bernard Gratton a établi que la municipalité n'a aucun droit d'expropriation du terrain de M. Flibotte puisqu'elle n'a obtenu aucune autorisation du ministère de l'Environnement.

Dans sa décision, le juge précise que le pouvoir de la municipalité provient de l'application de la Loi de l'Environnement et qu'elle ne peut agir sans autorisation. En voulant exproprier sans autorisation, Saint-Basile «usurpe un droit qu'elle n'a pas», ajoute le juge.

Dans sa décision, le juge Gratton réserve à M. Flibotte tous ses recours. De fait, le septuagénaire poursuit déjà Saint-Basile en dommages et intérêts pour une somme minimale de 45 000\$. Il exige également que la municipalité le débarrasse de ce fameux tuyau.

Mens sauna in corpore sano



PHOTO JACQUES NADEAU

QUAND LE SEUL FAIT D'EXISTER fait suer à grosses gouttes, comme c'était le cas hier, une certaine abnégation est nécessaire pour s'aventurer à vélo dans le grand four montréalais. Il faisait si chaud, d'ailleurs, que même cette sculpture de béton, «Monica», sur la promenade Père-Marquette à Lachine, semblait avoir fondu. Mais qu'on se détrompe: la «fragmentation» de l'oeuvre de Jules Lasalle cherche plutôt à «évoquer des interrogations essentielles autour des notions de temps et d'histoire». Le temps, comme dans «beau temps pour s'étendre»...

Surtaxe des immeubles non-résidentiels

Les artistes réclament un statut d'exemption pour leurs ateliers

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Après deux manifestations à l'hôtel de ville de Montréal, des rencontres avec les responsables politiques et administratifs ainsi qu'une tentative de sensibiliser le ministre des Affaires municipales, Claude Ryan, les artistes montréalais piaffent d'impatience dans le dossier de la surtaxe sur les immeubles non résidentiels. Et à leurs yeux, il y a péril en la demeure.

Tant et tellement d'ailleurs, que le premier réflexe de quelques artistes lorsqu'ils ont appris il y a trois semaines, que la Ville de Montréal suspendait le remboursement de la surtaxe, a été de désertier leurs ateliers. C'est que les artistes ne peuvent faire face à cette dépense dont ils ont été épargnés depuis 1987: leur revenu moyen s'élèverait à 8000\$ par année selon Bastien Gilbert, directeur de l'Association des artistes du domaine réputé des arts visuels (AADRAV).

À l'hôtel de ville, on confirme que les studios d'artistes ne sont pas exemptés au sens de la nouvelle loi sur la fiscalité municipale (Loi 145). «Mais notre mandat est de trouver une interprétation de la loi la plus favorable possible aux artistes», affirme le commissaire principal à la Commission d'initiative et de développement culturels (CIDEC), Bruno Blache.

L'AADRAV veut que Montréal fasse des démarches auprès du ministre Ryan pour créer un statut d'exemption

pour les artistes. Sous l'ancien régime fiscal, les artistes pouvaient obtenir une subvention équivalente au montant de la taxe d'affaires. L'administration municipale aurait donné en mars dernier, l'assurance aux artistes que rien ne serait changé. Mais voilà, la Ville vient de faire volte-face, et c'est d'ailleurs ce qui a mis le feu aux poudres.

Comme en rendait compte LE DEVOIR il y a déjà deux semaines, le dossier fait actuellement l'objet d'une évaluation auprès d'un comité regroupant des représentants du service des finances, du contentieux et de la CIDEC.

Le comité a d'abord fait l'inventaire du nombre de locaux non résidentiels occupés par des artistes. «Il faudra se demander ensuite, comment peut-on établir des règles objectives pour savoir qui a accès ou non à une exemption», a précisé M. Blache. Une décision devrait être rendue publique d'ici la fin du mois d'août.

Mais les 300 membres de l'AADRAV se disent insatisfaits de cette réponse. «D'une façon ou d'une autre, la Ville doit trouver un moyen de nous rembourser», réclame Bastien Gilbert. «Nous ne sommes pas des commerçants et l'espace que nous occupons est utilisé pour la création», lance Lyne Robichaud, peintre.

Les représentants de l'AADRAV entendent poursuivre leurs pressions. Déjà une pétition circule réclamant le maintien des avantages consentis aux artistes et un amendement à la Loi 145. De plus, une manifestation est prévue pour le 14 juillet prochain pour sensibiliser la population.



Il y a plusieurs festivals

GILLES ARCHAMBAULT

Je n'ai nullement l'intention de le chercher, j'aime les contrastes. Rien ne me fait plus peur que l'uniformité. A ce chapitre, le Festival m'a gâté hier.

Vers la fin de l'après-midi, j'ai baigné au bord de la Place des Arts. Un petit ensemble sans prétensions, Streetnix, à la Terrasse Air Canada, s'adressait à un auditoire composé en partie de familles. On avait traîné là une marmaille qui acceptait de bon gré d'être maquillée sous les traits d'un chat. Tout respirait le pique-nique à la Ronde, les manèges en moins.



À 22 heures 30, sur la Scène Labatt Blues, les enfants qui avaient grandi s'étaient débarrassés de leur père et mère. Zora Young and Her Chicago Blues Posse proposaient une musique torride qui incitait les spectateurs à se balancer en cadence. Plusieurs dansaient, les filles surtout. Elles devaient se croire sur la scène en compagnie de la Zora aux formes pleines qui mettait en évidence un ensemble d'un rouge écarlate. Un public dense qui, de l'endroit où j'étais, semblait une mer agitée par l'orage. Il est des orages qui ne sont pas débridés.

Sous un autre chapiteau, une quintette au nom évocateur d'Évangeline faisait son miel du répertoire conventionnel du blues. Cinq femmes qu'on était venu entendre en moins grand nombre. Ce qui ne veut pas dire qu'on ménageait ses applaudissements. Un public jeune là aussi pour qui l'heure du sommeil viendrait bien plus tard.

En pareille circonstance, je ne cesse d'être perplexe. Je ne suis pas un inconditionnel du blues. La passion que j'ai toujours pour l'oeuvre d'un Lightnin' Hopkins ne résiste pas à l'écoute d'une enfilade de phrases prévisibles. Après deux ou trois morceaux, je m'éloigne. La plupart du temps toutefois il me reste en tête un refrain. Il y a aussi que je ne déteste pas être au milieu de jeunes. Je me sens alors en pays étranger. Un pays dont les moeurs vous seront à jamais imperceptibles.

Plus tôt dans la soirée, à la salle Maisonneuve, puis à Wilfrid-Pelletier, c'était une toute autre affaire. Auditoire en majorité anglophone et ventripotent. Les femmes avaient revêtu leurs robes de soie. Avec mon T-shirt, je me sentais fort joliment à l'écart. Ce public fit fête à Dee Dee Bridgewater et à John Pizzarelli. La première qui cabotine avec élégance change à ravir quelques standards, dont un merveilleux Lullaby of Birdland. Je ne serai pas aussi clément pour le chanteur-guitariste dont j'ai peu prisé la performance. Quatre pièces m'ont suffi pour classer au rayon de la nostalgie sur commande sa récréation des grands succès de l'époque des big bands. Il nous a pourtant donné quelques bons disques en compagnie de son père, Buck Pizzarelli. C'était avant qu'il devienne à Novus Recording Star.

J'ai quitté le crooner pour George Shearing et Joe Williams. Très en forme, le pianiste a trouvé en Neil Swainson un contre-bassiste remarquable. Les deux nous ont offert un jazz subtil, intelligent. Après l'entracte, arriva Joe Williams. Ce chanteur que j'adore ne m'a pas semblé en voix hier. Peut-être est-ce à cause d'une certaine fatigue, mais il n'avait pas tout à fait ce dynamisme qui lui est coutumier. Ce qui ne l'empêche cependant pas de se déchainer à l'occasion de quelques-uns de ces blues de son répertoire. George Shearing le suivait avec une extrême aisance dans ce territoire qui paraissait éloigné de celui qu'il avait plus tôt exploré.

Étrange soirée, vous ne trouvez pas? Dire qu'il y a des gens qui doivent voyager pour traquer l'insolite.



DEPUIS 1892

ROBIC

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES

PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD

AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2V 3X2

Fax: (514) 845-7874 Tél: (514) 888-0444

La maîtrise des intangibles

LE DEVOIR

POLITIQUE

Lendemain d'élections à Portneuf

La souveraineté a été mise en lumière

Bertrand croit que le vote de lundi n'était pas seulement un «désaveu cinglant pour les gens au pouvoir»

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR



Roger Bertrand: la souveraineté était au coeur de mon programme.

Roger Bertrand en est à sa première expérience politique, mais le milieu gouvernemental lui est familier et les péquistes réservent un bel avenir à ce haut fonctionnaire spécialiste de la révision des systèmes de santé.

Il a déjà eu Jacques Parizeau pour patron lorsque celui-ci était président du Conseil du Trésor et qu'il y était directeur il y a dix ans. Il a siégé ensuite à l'importante Commission Rochon sur la réforme de la santé, puis est devenu directeur général de la Régie de la santé et des services sociaux de la région de Québec.

Roger Bertrand, hier matin, était encore tout à la joie d'avoir largement gagné ses élections dans Portneuf.

Ce n'était pas l'euphorie car il s'y attendait. Les sondages internes du Parti québécois lui donnaient déjà une avance de 10 points dès le début de la campagne. Mais M. Bertrand n'entendait pas amoindrir l'effet de sa victoire, qui lui a valu 10 573 votes, soit 51% des voix, contre 7048 à son plus proche adversaire, le libéral Gilles Portelance, dans un comté acquis depuis 20 ans au libéral Michel Pagé, ministre qui démissionnait l'automne dernier.

M. Bertrand devinait même les questions.

«Vous allez vouloir me faire dire que cette élection est seulement un désaveu du gouvernement en place et qu'elle ne veut rien dire pour la souveraineté, avançait-il même. Malheureusement pour vous, je ne suis pas d'accord.

«Il y a un désaveu cinglant pour les gens au pouvoir, dont les politiques nous ont donné des surtaxes, un surdéficit, du chômage, la décentralisation vers les municipalités, la loi 86...»

«Mais la souveraineté était au coeur de mon programme. Je la positionnais clairement comme le moyen de développer le Québec sous toutes ses facettes. Il ne faut pas sous-estimer le jugement de la population à cet égard.»

L'arrivée au troisième rang, et avec quand même près de 1200 voix, du candidat du Parti J'en peut pas (sic), le parti de ceux qui s'estiment laissés pour compte, n'a pas plus surpris M. Bertrand.

Il y a là des péquistes en puissance, analysait-il hier. «L'électeur, surtout dans Portneuf, ne change pas facilement de camp. Ceux qui hésitent à passer directement du Parti libéral au Parti québécois ont choisi de voter pour ce parti. Mais nous irons les chercher à l'élection générale.»

Ce fut une dure confrontation avec le cynisme qui a cours aujourd'hui dans la population.

«Cette affaire de c.v. a amené les gens du comté à ne plus accorder aucune confiance à la politique. Il y a eu une réaction de refus global, même à mon égard, de raconter M. Bertrand. Plus personne ne voulait nous croire. J'ai ramassé autant de baffes que mon adversaire dans toute cette histoire.»

Le nouveau député péquiste ajoute avoir vu les électeurs traverser «trois phases» pendant la campagne: le découragement, ensuite le rejet et l'arneture à la suite de la sortie du budget Levesque. Puis l'écoeurement total, dit-il, qui a fait que les électeurs «ont sacré les libéraux dehors».

Et pourquoi lui ferait-il mieux? Pourquoi avoir opté pour cette politique que chacun boude aujourd'hui?

«J'y ai sérieusement réfléchi quand on m'a approché. J'ai décidé d'y aller à cause du manque de relève, dit-il. Va-t-on laisser la politique seulement à ceux qui ont décidé d'en faire une profession? Moi, je ne resterais pas 20 ans.

«Mais on a des gouvernements qui ne font qu'équilibrer les comptes, alors que c'est en proposant des plans de redémarrage de l'économie et de l'emploi qu'on va soutenir nos programmes sociaux. Il faut créer un environnement propice pour le démarrage d'entreprises, mais aussi modifier les attitudes. On a perdu des réflexes.

«Dans ma campagne, j'ai rencontré un homme qui avait conseillé à son fils de refuser un emploi à 75 de l'heure parce qu'il en ferait autant sur l'aide sociale! Mais comment aller chercher de l'expérience alors? On n'accepte plus de commencer au bas de l'échelle.» Mais j'ai aussi rencontré un monsieur de 45 ans qui a perdu son emploi, a refusé de s'inscrire à l'assurance-chômage et a choisi de lancer sa petite compagnie de laminage avec sa femme. C'est ce sens de l'action que je veux aider à retrouver.»

PHOTO PC

La loi 101 a sauvé Saint-Jean-de-Matha

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

La loi 101 parrainée par le ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, aura évité à la municipalité de Saint-Jean-de-Matha que sa défaite majeure hier devant la Cour supérieure ne se transforme en déroute totale devant la société de gestion de déchets Bérrou-Transvick. Cette dernière se retrouve en effet, par l'effet conjugué du jugement et des nouvelles exigences de la loi 101, à la case départ dans son projet d'agrandissement du site mathalois. Comme ses adversaires d'ailleurs.

La municipalité a en effet essuyé un échec cuisant alors que le juge John Hannan, du district de Joliette, refusait d'annuler les certificats émis par l'ancien secrétaire municipal, M. Jean-Maurice Gadoury, en août et en septembre dernier. Ces certificats attestaient de la conformité de deux projets de Bérrou-Transvick à la réglementation municipale. Un de ces projets vise à agrandir le site d'enfouissement pour lui donner une durée de vie d'au moins cinq ans.

Le ministère de l'Environnement ne peut même pas étudier un projet de ce genre s'il n'a pas, préalablement au dossier, un certificat émis par le secrétaire municipal, attestant de sa conformité à la réglementation municipale.

Le magistrat, à qui on demandait un «jugement déclaratoire» sur la valeur des certificats de conformité eu égard à la réglementation municipale, n'a pas répondu à cette question que lui posait Saint-Jean-de-Matha. Il a refusé d'annuler les certificats obtenus par Bérrou-Transvick parce que la municipalité a intenté son action devant le tribunal hors délai, c'est-à-dire plus de 30 jours après leur signature par le secrétaire municipal. Ce délai n'est pas écrit dans la loi mais défini par la jurisprudence.

Le juge Hannan a interprété la demande de jugement déclaratoire comme une action en nullité déguisée, qu'il a jugée hors délai. Il n'y a pas de délai de prescription pour un jugement déclaratoire.

Le magistrat ne statue pas dans son jugement sur le fait que les citoyens et les membres du conseil municipal ont fait face à des mois de délais pour obtenir du secrétaire municipal les certificats de conformité, pour

neutraliser les veto du maire et pour obtenir un avis, selon lequel les certificats ne respectaient pas le règlement de zonage municipal.

Bérrou-Transvick a aussi obtenu du juge qu'il invalide «l'annulation» des deux certificats de conformité de l'ancien secrétaire par le nouveau, M. André Dallaire. Mais cette société n'a pas obtenu que le jugement Hannan s'applique pendant un appel, une éventualité à l'étude même si elle aurait peu d'effet dans les circonstances, sauf de tirer au clair la portée de la réglementation municipale, laissée en suspens par le magistrat.

En effet, même si le jugement Hannan devait maintenir actif le projet de Bérrou-Transvick, il faudra au moins un an et demi à cette société pour se conformer aux nouvelles exigences de la loi 101 visant à soumettre ce type de projets à la procédure d'évaluation des impacts environnementaux. Transvick devra donc obtenir une directive pour guider l'élaboration de son étude d'impacts et le dossier devra faire l'objet d'un examen public à l'occasion d'une audience.

Quant au ministère, il n'émettra aucune directive au promoteur tant que la période d'appel (30 jours) n'aura pas pris fin, affirmait hier Mme Sylvie Marier, l'attachée de presse du ministre de l'Environnement.

A Saint-Jean-de-Matha, le jugement Hannan provoquait une déception palpable. Pour la conseillère Lorraine Gadoury, le magistrat «a choisi la porte facile: il pouvait très bien éclairer le conseil et les citoyens en leur disant d'abord si les certificats étaient conformes ou non à la réglementation, quitte à les juger valides, dans un deuxième temps, s'ils étaient hors délais.

Il n'a rendu service à personne en limitant le débat à une affaire de procédure.

Tout le monde est renvoyé à la case zéro et il faudra tirer au clair cette question, tôt ou tard, qui importe autant à la municipalité, au ministère aux citoyens et à la compagnie.

Nous estimons d'autre part que, s'il y a eu des délais induits, c'est à cause principalement du maire et du secrétaire, qui se sont assis sur les certificats pour empêcher qu'ils ne soient connus et expertisés. Mais le juge n'en parle même pas et ne tient aucunement compte des difficultés de la démocratie municipale.»

La Caisse prêtera au Bloc

Québec (PC) — La Caisse centrale Desjardins est sur le point de prêter 1,5 million\$ au Bloc québécois pour lui permettre de financer sa campagne électorale en vue des prochaines élections fédérales, qui devraient être déclenchées probablement d'ici la fin de l'été.

Dans un document obtenu hier de la plus singulière des façons par la Presse Canadienne, le vice-président Financement et Services bancaires des caisses, M. Jim Mcleod, et son directeur Richard Dupuis offrent au parti de M. Lucien Bouchard un prêt d'une durée d'un an d'une valeur de 1,450 million\$, versé par tranche de 25 000\$, à un taux d'intérêt «pré-

rentiel de la Caisse centrale, majoré de 1 pour cent».

Le parti fédéralo-souverainiste devra rembourser la somme d'ici le 30 juin 1994 à partir des souscriptions populaires recueillies auprès des membres et sympathisants.

Le Bloc a jusqu'au 31 juillet pour donner sa réponse. «Il nous fait plaisir de vous informer que la Caisse centrale Desjardins met à votre disposition le financement décrit à la présente», soulignent les signataires en guise d'introduction à la lettre expédiée à M. Michel Hébert, représentant principal du Bloc pour les prochaines élections.

Kim Campbell en librairie

Deux bouquins sont déjà sortis sur la première ministre

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Dix jours à peine comme première ministre, et déjà Kim Campbell peut compter sur deux bouquins qui lui sont consacrés et qui atterrirent hier dans les salles de rédaction du pays.

Cette fois, contrairement aux médias, pas de potinage sur son changement de nom, son passé familial, ses études et ses ex-maris. Ce sont les politiques de Mme Campbell qui sont au coeur des deux livres publiés, comme en font foi leurs titres explicites: «The Politics of Kim Campbell», du journaliste Murray Dobbin, et «Reading "Kim" Right», de Frank Davey.

Elle a bien sûr encore peu fait, mais les auteurs ont dû juger que le passé est garant de l'avenir, histoire de «vous aider à juger ce qu'un gouvernement dirigé par Kim Campbell peut vouloir dire pour vous... et pour le Canada», comme on peut le lire à l'endos du livre de M. Dobbin.

Celui-ci a choisi de faire une plongée dans l'univers politique de Mme Campbell. Comment elle se comporte dans les coulisses de la politique, la femme politique qu'elle a été sur la scène municipale, provinciale et fédérale...

Elle a refusé de le rencontrer, mais M. Dobbin a même eu le temps de recevoir une subvention pour son livre - dit avoir recueilli des confidences et des commentaires de dizaines de personnes... et de journalistes. Son ouvrage

repréprend surtout les articles écrits sur Mme Campbell et comporte non seulement un chapitre sur le congrès au leadership d'il n'y a même pas un mois mais aussi sur ce qui l'attend comme première ministre.

L'oeil, on le sent, est sympathique et, on s'en doute vu la vitesse d'exécution, aussi approfondi qu'un long article de quotidien. Mais la curiosité est piquée: la couverture est alléchante, le livre n'a que 170 pages et les mordus de politique voudront vérifier si leurs informations sont à jour.

Frank Davey, lui, a choisi le regard féroce critique. Publié à compte d'auteur, son livre «Reading "Kim" Right», avec sa couverture rouge et sa mauvaise photo en noir et blanc, donne déjà le ton: celui de la contestation de gauche.

Kim Campbell, c'est une image qui est le pur reflet de la culture canadienne, argumente-t-il. Vaillante Anne de Green Gables qui vient de l'idylle Colombie-Britannique et qui voudrait laisser croire que nos institutions nationales peuvent être à la fois solides et sexy...

Kim Campbell, dit encore M. Davey, c'est surtout l'ambiguïté. La femme de droite qui est vue comme progressiste, la féministe pas si convaincue, et qui joue de l'épaulé pour remonter la libido de la nation.

La démonstration est évidente et lourdement soulignée. Et bien moins amusante que lorsqu'il faut la résumer!

Ottawa voudrait lever les sanctions contre Pretoria le 19 juillet

Ottawa (PC) — Le ministère des Affaires extérieures a exprimé l'espoir, hier, que le Canada pourra abandonner ses sanctions économiques contre l'Afrique du Sud le 19 juillet.

C'est à cette date, a fait remarquer le porte-parole du ministère, Rodney Moore, qu'a lieu la prochaine réunion du conseil chargé de négocier la fin de la domination de la minorité blanche.

Il est possible que les leaders des 26 partis puissent alors s'entendre sur la structure du conseil exécutif transitoire, qui dirigerait l'Afrique du Sud jusqu'aux élections du 27 avril.

«Il y a longtemps que nous désirons lever ces sanctions, mais nous voulons que la situation soit propice», a déclaré M. Moore.

Le Canada, a-t-il souligné, attend que l'Afrique du Sud «adopte une politique de réel progrès vers le démantèlement de l'apartheid, et non des déclarations d'intention».

Ce qui peut retarder l'adoption de cette politique, a noté M. Moore, est la violence qui secoue l'Afrique du Sud depuis quelque temps. Au cours des quatre derniers jours, 125 personnes ont été tuées dans une guerre de pouvoir entre le Congrès national africain, dirigé par Nelson Mandela, et le Parti de la liberté Inkatha.

Boutros-Boutros Ghali recevra un honoris causa de l'Université Laval

LE DEVOIR

Le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, sera de passage à Québec, le 23 août prochain, pour recevoir un doctorat honoris causa en droit de l'Université Laval.

Lors de sa visite, M. Boutros-Ghali agira également à titre de conférencier invité lors de la séance d'ouverture de l'Association du Barreau canadien. Il prononcera à cette occasion une allocution intitulée «Droits de l'homme et démocratie».

Il s'agira de la première visite au Canada de M. Boutros-Ghali depuis son accession à la tête de l'ONU, le 1er janvier 1992.

Pierre O'Neil, relationniste

LE DEVOIR

Pierre O'Neil, l'ancien secrétaire de presse du Premier ministre canadien, Pierre-Elliott Trudeau, vient de se joindre au cabinet de relations publiques National inc. M. O'Neil qui a d'abord fait carrière comme journaliste au journal Le Devoir et à La Presse, entre 1962 et 1972, a dirigé l'information pendant 14 ans à Radio-Canada avant d'être limogé en 1991.

Le président de National, Luc Beaugrand, a souligné par voie de communiqué que «M. O'Neil apportait une nouvelle perspective et une contribution additionnelle à l'équipe» déjà en place qui oeuvre à 92% dans le secteur privé.

LE GRAND CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE DU DEVOIR



Vous voyez clair ?
Vous faites clic ?
Vous aimez faire des photos ?
Vous aimez les montrer à tout le monde ?
Vous aimerez les voir publiées ?

Soit, LE DEVOIR est exactement ce qu'il vous faut.

Nous organisons cet été un concours pour les photographes amateurs du Québec. Ce que nous cherchons ? Des photos intéressantes, éloquentes, insolites, esthétiques, surprenantes. Bref, des photos réussies... Le sujet ? Il vous appartient: faune de nuit, rosée du matin, action, réflexion, contemplation, évasion, peu importe: nous sommes à la recherche d'images de qualité, dont le sujet sied, évidemment, à la parution dans un quotidien familial.

Nous publierons les meilleures photos dans une page spécialement aménagée du DEVOIR, une fois la semaine, à partir de la fin de juillet. Des experts évalueront votre travail.

Un tirage au sort parmi les photos publiées déterminera une photo gagnante. Son auteur recevra une caméra vidéo Sanyo d'une valeur de 750 \$, gracieusement de Dumoulin.

Remplissez le formulaire et faites parvenir vos photographies à Mme Suzanne Marchand, LE DEVOIR, 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9 tél.: (514) 985-3333

JE PARTICIPE AU CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE DU DEVOIR

Breve description du sujet:.....
Nom:.....
Adresse:.....
Ville:..... Code postal:.....
Téléphone:.....

Le tirage aura lieu le 10 septembre 1993. Le gagnant ou la gagnante sera avisé(e) par téléphone. La valeur du prix attribué est de 750 \$. Les règlements de ce concours sont disponibles aux bureaux du DEVOIR. Inclure une enveloppe pré-affranchie et pré-adressée. Le concours se termine le 30 juillet 1993.

Dumoulin

CITE

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

Tassé

514 879-2100

Obligations municipales 5 ans / 7%

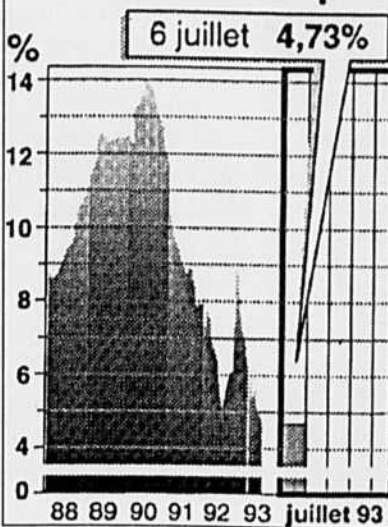
Tassé & Associés, Limitée
Valeurs mobilières

Depuis 1967

XXM	TSE-300	DOW JONES	S CAN	OR
↓ -2,85	↓ -6,12	↑ -34,04	↑ +0,05	↑ +6,40
1909,51	3984,37	3449,93	77,87	392,30

EN BREF

Taux d'escompte

AUTRE BAISSÉ
DU TAUX D'ESCOMPTE

Ottawa (PC) — La Banque du Canada a abaissé mardi son taux d'escompte, qui est descendu à son plus bas niveau en vingt ans. Le taux directeur, qui était de 4,79% la semaine dernière, passe à 4,73%. Le faible taux d'inflation et un dollar stable ont contribué au mouvement à la baisse des taux d'intérêt. Le taux d'escompte le plus bas enregistré au cours des 12 derniers mois est de 4,73%. Et celui le plus élevé des 12 derniers mois a été de 8,82%, le 24 novembre 1992.

BAISSE DES VENTES
DE RÉSIDENCES

Après avoir enregistré pendant deux mois consécutifs une légère augmentation du nombre de ventes d'unités résidentielles, les statistiques publiées par le Service SIM/MLS de la CIGM indiquent un ralentissement du nombre des transactions en juin par rapport à juin 1992 annulant ainsi l'augmentation anticipée du nombre des ventes pour le deuxième trimestre 1993. En juin, le nombre d'unités résidentielles vendues a diminué de 2% passant de 1701 en juin 1992 à 1666 en juin 1993. Le volume des unités résidentielles vendues a également connu une baisse de 1,9% passant de 199 537 422\$ en juin 1992 à 195 734 000\$ en juin 1993. Le deuxième trimestre 1993 a connu une performance similaire à celui de 1992 enregistrant 6674 ventes comparativement à 6671.

Les porteurs de débetures se résignent

Feu vert
à Trustco GénéralROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Dans un élan quasi unanime de désignation, les détenteurs de débetures de Trustco Général ont donné, hier, leur aval à la proposition de la direction de la société de fiduciaire, 30 cents pour chaque dollar, ou 28,7 millions\$ versés dans les prochaines semaines sur les 95 millions\$ investis.

«Le 30 cents, c'est clair et net que c'est un premier versement de capital», a assuré au cours d'une conférence de presse le président du conseil de Trustco Général, Pierre Goyette, à l'issue d'une assemblée des détenteurs de débetures, suivie par une assemblée des actionnaires ordinaires du holding.

Pour que se réalise ce sauvetage financier, qui repose sur la vente pour un montant variable des actifs du Trust Général et de Sherbrooke Trust à la Banque Nationale, il reste à convaincre des créanciers subordonnés du Trust Général, dont les billets à ordres s'élevaient à 68 millions\$.

Avec 12 millions\$ de ces billets à ordre subordonnés, la Banque Laurentienne a déjà rejeté la proposition de la Banque Nationale, a rappelé, hier, Louis Bernard, vice-président de la Banque Laurentienne, une proposition basée sur un remboursement aléatoire en capital variable. Les négociations se poursuivent.

Quant aux actionnaires privilégiés, dont les titres affichent une valeur nominale de 50 millions\$ ou 25\$ pièce (1\$ seulement en Bourse), ils perdront vraisemblablement la totalité de leur mise, selon des scénarios réalistes. «C'est un risque que quelqu'un prend quand on achète des actions privilégiées», estime M. Goyette, qui n'a pas voulu présumer de leur sort.

Regroupés, les actionnaires privilégiés de Trustco Général ont entamé vendredi dernier des procédures judiciaires afin de se faire reconnaître comme créanciers au même titre que les détenteurs de débetures.

Selon l'avocat qui les représente, Me Maurice Régimier, de l'étude Guy et Gilbert, les actionnaires privilégiés ont droit au remboursement de la valeur nominale de leurs titres en cas

de liquidation de Trustco Général, conformément aux statuts du holding, que cette liquidation soit volontaire ou non. Et ils deviennent ainsi des créanciers ordinaires de la société.

En vertu du plan approuvé hier contre mauvaise fortune bon cœur, quatre institutions financières qui détiennent 50 millions\$ de ces débetures ont accepté «de passer leur tour», selon l'expression de M. Goyette, quitte à obtenir plus tard le 30 cents.

C'est la moindre des choses: il s'agit des principaux actionnaires actuels de Trustco Général, L'Industrielle-Alliance (34 millions\$) et la Caisse de dépôt et placement du Québec (2,7 millions\$), et de l'éventuel acquéreur, la Banque Nationale et sa filiale, Lévesque Beaubien Geoffrion, (13 millions\$).

À la faveur de cette transaction évaluée à 178 millions\$ dans le meilleur des cas — et moins si les actifs acquis de Trustco Général se détériorent au cours des quatre prochaines années —, la Banque Nationale fait l'acquisition d'actifs de plus de 3 milliards\$, de 32 succursales et de quelque 150 000 clients.

Contrairement aux prêts personnels consentis au promoteur déchu Robert Campeau et aux prêts non garantis accordés à Olympia and York, la Banque Nationale ne prend aucun risque avec l'acquisition du Trust Général et du Sherbrooke Trust. Ce sont les détenteurs de débetures qui serviront de tampon et seront remboursés en fonction de la performance (ou de la contre-performance) des actifs acquis. C'est la magie du capital variable, variable pour le vendeur mais fixe pour l'acheteur.

Selon M. Goyette, une bonne partie du 70% de la valeur des débetures qui n'est pas versée maintenant sera éventuellement recouvrable. Sur une somme de 100 millions\$, 76 millions\$ pourraient resurgir après quatre ans. La réalisation éventuelle d'actifs médiocres que n'acquiert pas la Banque Nationale et qui demeurent dans le holding, dénommé à l'avenir Corporation financière Geneac, pourra également diminuer les pertes des créanciers. Patience et longévité de temps...

LA RENCONTRE DES SEPT À TOKYO



Le président américain, Bill Clinton, et le premier ministre japonais, Kiichi Miyazawa se détendent avant leur rencontre à la maison Ikura, la résidence des dignitaires étrangers à Tokyo.

À Tokyo

Des désaccords de fond subsistent

Les discussions
sur le GATT
s'éternisent

Tokyo (AFP) — Les négociations à quatre entre les États-Unis, le Japon, la CEE et le Canada sur les tarifs douaniers, une partie cruciale des discussions du GATT, s'éternisent tard dans la nuit de mardi à mercredi à Tokyo, prenant des allures d'après-marchandages. Mais au sortir de la rencontre, certains ministres ont émis l'espoir d'en arriver à un accord aujourd'hui.

Selon quelques indiscretions filtrant de cette réunion quadripartite qui se déroule avant l'ouverture du Sommet du groupe des sept grands pays industrialisés (G7), les négociations butent en particulier sur le refus des États-Unis de réduire les tarifs sur le textile.

Un autre sujet de division est l'électronique, un domaine considéré comme très sensible pour la CEE, tandis que les services, autre sujet faisant partie du volet «accès au marché» du GATT, il ne serait pas discuté du tout.

Plusieurs reprises, les dirigeants américains et japonais sont brièvement sortis de la salle de négociation, dans un grand hôtel de Tokyo. M. Mickey Kantor, représentant américain pour le Commerce, s'est cependant abstenu de toute déclaration.

La CEE est représentée par Sir Leon Brittan, vice-président de la Commission européenne qui, plus tôt dans la journée, avait formulé l'espoir que les négociations quadripartites permettent de définir une «plateforme sur laquelle construire quelque chose».

Les quatre puissances industrielles — dont le Canada — sont partagées entre la nécessité politique de présenter au moins un «paquet réduit» de réductions tarifaires à l'issue de ces discussions et celle, tout aussi impérieuse, de sauvegarder leurs intérêts propres chez elles.

Mais sans un accord crédible entre les quatre qui serait annoncé au sommet du G7, les principaux dirigeants occidentaux risquent d'éprouver quelques difficultés pour réussir à relancer le processus de l'Uruguay Round, les négociations pour la libéralisation du commerce international, entamées depuis 1986, qui sont enlisées depuis des mois, estiment nombre d'experts.

Après six heures de discussions presque ininterrompues et visiblement épuisantes, dans un grand hôtel du centre de Tokyo, les ministres se sont refusés à parler en détail de la négociation en cours.

Leon Brittan a seulement fait état, sans plus de précisions, de «progress dans un grand nombre de domaines». Le délégué américain au Commerce extérieur, Mickey Kantor, a affirmé pour sa part: «je ne vois pas d'inconvénient à revenir demain (mercredi). Nous avons progressé. Je remercie mes collègues de leur contribution».

Les discussions devaient reprendre à 10h00 (heure locale).

CHRISTIAN CHAISE
AGENCE FRANCE-PRESSE

Tokyo — Le président américain, Bill Clinton, et le premier ministre japonais, Kiichi Miyazawa,

ont dû admettre hier, à l'issue d'un entretien à la veille de l'ouverture du sommet du G-7, que des désaccords empêchaient encore la conclusion d'un accord commercial entre les deux pays, et se sont engagés à faire le forcing dans les prochains jours pour y parvenir.

«Les Japonais ont évolué dans notre direction», a estimé le secrétaire d'État, Warren Christopher. Mais David Gergen, conseiller personnel du président Clinton, a reconnu qu'il y avait «encore des problèmes difficiles» à régler. «Personne ne sait si (les négociations) seront achevées cette semaine» et «personne ne prédit un résultat à ce stade», a-t-il déclaré lors d'un point de presse, ajoutant que pour M. Clinton, «un bon accord est préférable à un accord rapide».

La conclusion d'un accord régissant les relations commerciales entre les deux plus grandes puissances économiques du monde est une priorité absolue de M. Clinton, qui a encore qualifié lundi d'«inacceptable» l'excédent commercial du Japon vis-à-vis des États-Unis (près de 50 milliards\$ US l'an dernier).

«Je reste convaincu que nous pouvons conclure un accord», a déclaré M. Clinton lors d'une brève conférence de presse conjointe avec M. Miyazawa après plus de 90 minutes de discussions à Ikura House, une résidence officielle de Tokyo, dès son arrivée dans la capitale nipponne. Faisant état de «certains progrès significatifs», il a indiqué que les experts des deux pays

allaient intensifier les négociations «dans les prochains jours» en marge du G-7.

L'échec du dernier round de discussions, au début de la semaine dernière, avait semblé exclure tout accord avant le sommet, d'autant que M. Miyazawa n'a qu'un pouvoir très limité, son gouvernement ayant été renversé le mois dernier par une motion de défiance. Des élections législatives auront lieu le 18 juillet.

Mais M. Miyazawa, surprenant tout le monde, a fait de nouvelles propositions à M. Clinton dans une lettre datée du 2 juillet, à laquelle M. Clinton a répondu lundi, juste avant de quitter San Francisco pour Tokyo.

Les négociations achoppent sur le refus de Tokyo d'imposer des objectifs chiffrés pour mesurer la réduction de l'excédent de la balance commerciale nipponne. M. Miyazawa l'a rappelé lors de la conférence de presse, en indiquant qu'on ne pouvait pas «contrôler le produit intérieur brut» d'un pays. Les États-Unis souhaiteraient que le Japon s'engage à ramener en trois ans son excédent commercial, actuellement égal à environ 3% de son PIB, à 1,5% ou 2% de cette mesure.

La contre-proposition japonaise, qui n'a pas été rendue publique, reposerait sur un système permettant d'évaluer l'ouverture des marchés nippons sans avoir recours à des objectifs chiffrés.

M. Clinton a achevé sa première journée sur le sol japonais par une réception à l'ambassade des États-Unis à laquelle ont assisté la plupart des leaders des partis d'opposition, dont Tsutomu Hata et Morihiro Hosokawa, deux des successeurs potentiels de M. Miyazawa.

SOMMET
DE TOKYO
1993

Une commande de 390 autobus

Nova Bus relance l'usine de MCI

Le Fonds de solidarité y investit 12,5 millions\$

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Grâce à un effort collectif peu commun, l'usine d'assemblage d'autobus MCI de Saint-Eustache évite non seulement une fermeture définitive, mais elle connaît surtout une renaissance prometteuse avec de nouveaux propriétaires, un transfert de technologie et les mêmes 175 employés, qui entreprennent un recyclage.

Tout d'abord, deux partenaires, Nova Quintech (déjà propriétaire de deux usines à Saint-François-du-lac pour la fabrication de camions d'incendie) et le Fonds de solidarité des travailleurs, ont formé une nouvelle compagnie, Nova Bus, qui achète tous les actifs de MCI, ce qui avec le transfert de la technologie d'autobus à plancher bas de la firme hollandaise United Bus et la formation des travailleurs représente un investissement dépassant 20 millions\$. Le Fonds de solidarité y met à lui seul 12,5 millions\$.

Toutefois, cet exercice d'entrepreneuriat n'aurait pas eu lieu sans la décision de l'Association des transporteurs urbains du Québec de faire à nouveau confiance à cette usine en lui commandant 390 autobus, ce qui représente un contrat d'environ 100 millions\$, dont 64,5 millions\$ proviendront de subventions du gouvernement du Québec. L'entente prévoit que 330 de ces véhicules seront de type classique et 60 de type plancher surbaissé qui seront «usines» à Saint-Eustache, lorsque le transfert technologique sera complété.

Très motivés, les employés de l'usine dont la plupart ont été mis à pied depuis plusieurs mois ont exprimés leur détermination auprès des diverses instances syndicales, en particulier Claude Ducharme, qui est intervenu énergiquement auprès du Fonds de solidarité et des ministres concernés. En somme, on a voulu refaire à Saint-Eustache le coup de l'usine GM à Boisbriand.

Il a tout de même fallu 16 mois de négociations complexes avant d'en arriver à une solution concrète, qui est «la dernière chance de cette usine». Car le contrat de 390 autobus n'est qu'une poussée pour mettre la roue en marche. Il faudra produire des autobus de grande qualité, ce qui n'était plus le cas chez MCI, et le faire à prix compétitif afin de pouvoir atteindre le marché nord-américain, qui représente un potentiel de vente de 3500 véhicules par année.

M. Yvon Lafortune, président de Nova Bus et l'un des fondateurs de Nova Quintech, est aussi un ancien cadre chez Bombardier. Son plan est clair: il suit l'exemple de Bombardier qui a partir d'un contrat pour le métro de Montréal a donné une forte impulsion à sa division du transport en commun. Nova Bus n'est cependant pas encore rendu à l'étape de solliciter de nouveaux contrats ailleurs qu'au Québec.

Cette vision est d'ailleurs partagée par les autres partenaires du projet, dont le ministre Gérard Tremblay, qui a poussé depuis le début pour l'aboutissement de ce dossier. La SDI accorde au fait un prêt remboursable de 2,9 millions\$, en plus d'accorder une garantie



Les 175 employés entreprennent maintenant un programme de recyclage pour assurer un produit de qualité.

de 50% sur un prêt de 10 millions\$. En outre, la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre versera 1,3 million\$ au cours des prochaines années pour la formation des employés; le gouvernement fédéral accordera près de 85 000\$ aux mêmes fins.

C'est toutefois le Fonds de solidarité qui investit le plus d'argent dans ce projet. «Sans le Fonds, cela aurait été impossible», a déclaré M. Lafortune. Le président du Fonds, M. Claude Blanchet, a déclaré: «c'est un très gros morceau, un gros risque, mais nous y croyons». Le président de la FTQ, M. Fernand Daoust, a élargi la perspective en disant que «le Québec que nous sommes en train de façonner s'en sortira dans la mesure où on aura 5, 10, 15 et 100 Nova Bus».

Quoi qu'il en soit, il n'y a pas véritablement, dit-on, d'actionnaire majoritaire dans Nova Bus. Le Fonds de solidarité y détient une majorité d'actions participantes et Nova Quintech possède une majorité d'actions votantes. Des négociations sont en cours avec United Bus, la firme hollandaise détentrice de la technologie à transférer, pour que celle-ci (à sa demande) obtienne une participation dans Nova Bus; cette part pourrait être de 5 à 10%.

Les gestionnaires qui proviennent de Nova Quintech joueront un rôle prédominant dans le fonctionnement de l'usine. Le Fonds de la solidarité les connaît bien, puisqu'il est également un investisseur (environ 3 millions\$) dans Nova Quintech. M. Lafortune voit du reste une grande synergie possible entre les deux entreprises, puisque l'une fabrique et que l'autre fait de l'assemblage.

M. Robert Perreault, président de la STCUM, laquelle recevra 260 de ces nouveaux autobus, a rappelé qu'il avait sans doute eu raison l'an passé de dénoncer le piètre qualité des autobus de MCI, ce qui a provoqué la remise en question que l'on sait. Au fait, il y aura sur ces nouveaux autobus une garantie de 12 ans, comparativement à sept ans par le passé.

À l'occasion du 27e Festival

annuel de Mozart,

Nous vous présentons en
grande partie du Mozart
ainsi que du Mendelssohn

Réunissant

June Anderson, soprano,

Andre Watts, pianiste,

Toshua Bill, violoniste

et

Gerald Sworz, chef

d'orchestre.

EN DIRECT DU CENTRE LINCOLN À 20H00

wcfé
Channel 57 Vidéotron 14 CF Cable 27

É D I T O R I A L

Derrière le décor du G7

Jean-Robert Sansfaçon

À première vue, la rencontre annuelle des dirigeants des sept grands pays industrialisés qui s'ouvre aujourd'hui à Tokyo n'apportera pas grand-chose de concret. Mais attention! Derrière ce décor fait de politique et d'artifices se dessinent déjà les grandes lignes de ce que sera l'avenir. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que ce ne sera pas rose.

Les rencontres annuelles des sept grands pays industrialisés, dont le Canada, suscitent toujours les mêmes critiques et la même déception. On les voudrait efficaces, déterminantes sinon décisives, alors qu'elles n'aboutissent tout au plus qu'à la publication de communiqués vagues, bourrés de bonnes intentions, mais cousus de fil blanc.

Qu'à cela ne tienne, ces rencontres restent préférables à l'isolement ou, pire, à l'affrontement.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si, à la veille de chacune d'elles, les pays font tant d'efforts pour conclure des accords ou proposer des avenues de résolution des conflits. Il y a quelques jours, par exemple, les États-Unis annonçaient la prolongation du moratoire sur les expériences atomiques, incitant les autres à en faire autant. De même, dans le domaine des relations commerciales on a assisté à une intensification des négociations entre les États-Unis, le Japon et la CEE, sans grand succès toutefois, du moins pour le moment.

Ce qui donne toute son importance à la rencontre de Tokyo, et surtout aux négociations parallèles qui l'accompagnent, c'est bien sûr la situation économique qui prévaut dans le monde. Alors que l'Amérique du Nord sort péniblement de deux années de récession, c'est au tour de l'Europe d'y plonger. Selon les dernières prévisions de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), de 8 % qu'il était en 1990 le taux de chômage des douze pays de la Communauté économique européenne devrait franchir allégrement la barre des 12 % l'an prochain. Du jamais vu. Même la France qui était habituée à un taux de chômage très bas quand on le compare aux normes canadiennes, doit désormais composer avec plus de 3,2 millions de chômeurs, soit 11,5 % de sa main-d'œuvre active.

En fait, seul le Japon peut toujours pavoiser, avec son 2,5 % de chômage, une dette publique très légère et un surplus de 150 milliards \$ dans ses échanges commerciaux avec le reste du monde.

Voilà d'ailleurs un des enjeux majeurs de cette rencontre du G7. Depuis la Deuxième Guerre mondiale, tous les pays, y compris le Japon, ont profité de l'ouverture plus grande des frontières. Par contre, le marché japonais est resté fermé aux produits étrangers. Longtemps pointés du doigt à cause de leur laxisme en matière de productivité et de qualité de leurs produits, les industriels américains et européens ont maintenant raison d'insister pour que le Japon abolisse la multitude de règles tarifaires qui limitent l'entrée de produits étrangers. Même pour le riz, un produit pourtant bien enraciné dans les campagnes nipponnes, le marché japonais reste étanche à toute concurrence.

Faute d'assister à un déblocage des négociations multilatérales du GATT qui s'étirent en longueur, les États-Unis ont entrepris de faire pression et de négocier individuellement, au risque d'affrontements. Condamnable en

principe, la stratégie américaine n'en comporte pas moins le mérite de provoquer des gouvernements d'abord préoccupés par la protection d'intérêts sectoriels nationaux. Les Japonais protègent leurs producteurs de riz, les Français leurs producteurs de céréales, les Américains leurs producteurs d'acier, les Canadiens leurs producteurs de lait... et chaque fois, ce sont les consommateurs qui paient plus cher qu'ils ne le devraient des produits pourtant largement subventionnés à même leurs impôts.

Si l'on entend beaucoup parler de l'urgence pour la croissance mondiale d'un déblocage des négociations du GATT, ce que l'on dit moins, c'est que l'étape suivante de la stratégie économique est déjà toute tracée. Elle consistera à s'attaquer à ce que d'aucuns appellent «la rigidité du marché du travail».

Après la victoire mondiale contre l'inflation remportée au prix de 35 millions de chômeurs répartis dans les 24 pays de l'OCDE, il faut maintenant revenir à la croissance et réduire le chômage. Le président Clinton l'a dit, le premier ministre anglais l'a répété: pour diminuer le chômage, il faut d'abord libéraliser les échanges, mais aussi accroître la mobilité et «l'adaptabilité» de la main-d'œuvre. Voilà donc le nouveau credo économique de cette fin de siècle. Le raisonnement est simple. D'abord, se rendre à l'évidence: la croissance ne créera plus autant d'emplois que par le passé. Si rien n'est fait, le taux de chômage restera élevé de même que le poids de ce fléau sur les finances publiques.

Puisque le marché ne suffit plus à créer des emplois stables, bien rémunérés même pour les gens peu instruits, il faut trouver autre chose. L'éducation et la formation sont des moyens connus, mais qui coûtent cher et ne rapportent pas toujours les dividendes escomptés. Il faut donc aussi inciter les sans-emploi à accepter tout travail disponible, par exemple en rendant plus difficile l'accès aux programmes sociaux, en déréglant le marché de l'emploi et en réduisant les normes minimales de travail partout où elles représentent un frein à la réduction du chômage.

Le balancier du retour aux règles d'un marché purement concurrentiel doit suivre son cours. Après celui des biens, c'est maintenant au tour du marché de la main-d'œuvre. Il y a là une tendance implacable qui, toute logique et rationnelle qu'elle soit au plan de la théorie économique, n'en risque pas moins de provoquer des affrontements sévères entre les gouvernements nationaux et les organisations ouvrières traditionnelles dont les membres ont le plus à perdre. Tel est probablement le sens que l'on devra donner au concept de «contrat social». Qui y trouvera son compte? Qui y perdra?

Quelle que soit l'influence et l'espérance de vie politique de chacun des dirigeants actuels du G7 réunis à Tokyo, il ne fait pas de doute que les grandes tendances économiques qui se dessinent leur survivront. Entre un Jean Chrétien et une Kim Campbell, un John Major ou un William Clinton, seules les modalités choisies et le degré de sévérité requis dans l'application du remède risquent de faire la différence.

Le nouveau credo mondial pour réduire le chômage, c'est de briser les règles du travail.

L E T T R E S

Monsieur le ministre

Monsieur le ministre Claude Ryan, gardons le français, soyons-y d'autant plus fidèles qu'il vient d'ancêtres valeureux tels de Maisonneuve et Marie de l'Incarnation, fondateurs courageux que plusieurs pays nous envieraient.

Si nous chérissions notre passé glorieux, ce n'est que justice que nous nous inquiétions de notre avenir, car le présent nous échappe doulousement.

Gardons le français, monsieur le ministre, il est notre souffle même, par lui nous manifestons nos aptitudes incontestables, par lui et en lui nous faisons valoir la particularité et la dignité de notre caractère.

Ce n'est que justice que nous gardions le français, de longues années de persévérance et de dévouement à notre langue ont fait merveille, puisque nous voilà encore debout sur les rives du grand fleuve, puisque me voila encore capable de vous écrire en français dans un journal montréalais de langue française.

Gardons le français, monsieur le ministre.

Le champagne coulera pour célébrer votre victoire et l'adoption de la loi 86, mais je ne peux pas vous féliciter, je ne peux m'associer ni à votre joie ni à la fête de votre parti politique.

Les nouvelles que nous donne la presse m'attristent beaucoup pour notre province de Québec.

C'est pour moi l'occasion de redire toute mon affectueuse gratitude de français à qui je dois mes traditions et mon âme.

Connaissant la pureté de son idéal, je sais que la province de Québec souffre actuellement, mais je sais aussi que rien d'irréparable ne s'est accompli.

Aidée par la tendresse si compréhensive de ses artistes et de

son intelligentsia, je suis sûr qu'elle ne tardera pas à prendre le dessus.

Cette épreuve l'aura mûrie et elle ne sera que mieux préparée à accueillir le bonheur que, certainement, elle trouvera sur son chemin un jour prochain.

Daniel Gagnon
Montréal, 18 juin 1993

Rendez-vous galant

Mon Dieu que j'ai eu du plaisir à lire le «Rendez-vous galant avec Charles Aznavour» de Josée Boileau! C'était charmant.

«Plaisirs démodés» pour plusieurs jeunes contemporains voués au culte du dieu Rock et aux vertus douteuses de la défoncée musicale qui s'adresse aux nerfs plus qu'à l'intelligence des textes et à la grâce émouvante des battements du cœur humain, mais pour moi ce sont des beautés.

Même si j'ai quelquefois l'impression de n'être qu'un vieux ringard atardé et un rétro dépassé quand je leur dis ma joie de communiquer aux profondeurs d'âme qui traduisent les chansons d'Aznavour.

Le plus souvent, de nos jours, on ne chante plus: on crie.

Et on n'accompagne plus les chansons, on les enterre sous des tonnes de décibels.

Vous avez cent fois raison d'aimer Aznavour.

Il ne chante jamais pour rien. Il exprime toujours quelque chose qui vient de l'éternel cœur humain, ce qui fait que sa vérité est intemporelle.

Des fois, j'ai envie de dire la même chose qu'un ami qui a, comme moi, la nostalgie des Brassens et des Brel: «J'ai assez hâte que la musique revienne à la mode!»

Doris Lussier
Longueuil, 19 juin 1993

L'homo montrealus

Nous avons systématisé l'hypocrisie et, pire encore, nous la justifions parce que c'est toujours la faute des autres.

Le coût de la vie est élevé? C'est la faute des gouvernements. Les taxes municipales sont chères? C'est la faute du maire.

Comment pensez-vous qu'une soirée de destruction comme celle du 9 juin peut coûter à la collectivité?

On n'y songe même pas car tant que son portefeuille n'est pas directement touché, on reste indifférent.

Et d'ailleurs, la collectivité... on s'en balance. Tant qu'elle est là pour avoir le dos large, c'est tout ce qu'on lui demande.

La grosse valise de tous les maux: la société. On viole à cause de la société; on assassine à cause de la société; on vole à cause de la société; on détruit à cause de la société.

Le tout étant la somme de ses éléments, chaque minuscule grain de débilite que chacun dépose dans l'engrenage contribue à façonner ce monde dans lequel nous vivons et sur lequel nous faisons reposer tous nos torts.

Enfin, tout ça pour dire que j'ai été terriblement dégoûté par ce que j'ai vu.

Par la faute des Montréalais, les Québécois font figure de sauvages, de barbares et, finalement, de vrais débiles.

J'en suis venu à espérer que jamais les Nordiques ne gagnent ce précieux trophée pour lequel tant d'actes violents sont commis (sur la patinoire et hors de la patinoire) afin de n'avoir pas un jour à admettre que les Québécois manquent autant de civisme et de savoir-vivre que les Montréalais.

Elzéar Dupont
Québec, 10 juin 1993

KIM, ELLE, RÉUSSIT À SE RENDRE À TOKYO



Indomptable Colombie

Bogota la Santa Fé m'a donné le vertige. Littéralement. Le souffle taquiné par ses 2600 mètres d'altitude, je suis resté enfiévré à découper les images et les secondes de mon prochain film. Heureusement, il y a eu les protestations de mon estomac pour me forcer à des balades quotidiennes.

À la veille de mon départ pour Lima, c'est un tout autre appétit qui me jette dans la rue. Je décide de sortir vers 18 h pour assister à la scène qui m'a fasciné toute la semaine. Je veux revoir une dernière fois les rues glisser dans un irrésistible désordre.

À force de toujours arpenter le même voisinage, la ville s'est réduite dans mon esprit à un seul secteur. C'est-à-dire une Bogota épurée de tout ce que je n'ai pas vu. Comme si on pouvait résumer Montréal par le Plateau ou encore se contenter du New York de Woody Allen, sans délinquance ni cancers urbains. Je suis dans le quartier des artistes et des étudiants, celui qu'on qualifierait de latin chez nous. Fier, grouillant mais sécuritaire, à l'abri des ombres de gratte-ciel et des odeurs des bidonvilles qui déboulent la montagne au sud de la ville. Les coquetteries féminines, les cravates de soie et les nombreuses librairies donnent une allure résolument huppée au décor et offrent un beau contraste à la scène que j'attends, adossé sur un comptoir de casse-croûte.

18 h 20. Le quartier vacille. Les feux de circulation s'éteignent. Les boutiques n'affichent plus en couleurs, les néons expirent. Une cacophonie de klaxons s'élève pendant qu'une mer d'autobus et de Renault inonde le carrefour. Un générateur au diesel démarre comme un pétard, toussé et prend sa vitesse de croisière. Un deuxième ronronne déjà au loin. Un troisième, et bientôt des dizaines vocifèrent bruyamment. Le bruit est tellement étourdissant qu'on se croirait sur un chantier de construction en bordure d'un aéroport au moment d'un orage. À travers le raffut, quelques voix rient et se rassurent tandis que les klaxons et les casse-croûte se manifestent timidement sous des lampes au kérosène.



PHILIPPE
FALARDEAU

18 h 30. Un militaire armé d'un siflet investit l'asphalte en se traînant les pieds. Du bout de sa matraque, il indique la priorité et fait taire les avertisseurs nasillards. Un charretier et son âne demandent passage après une BMW. Pendant ce temps, sur le trottoir, les femmes sont toujours aussi jolies, la coiffure des hommes toujours aussi lustrée. Je ne lis aucun signe d'émotion sur les visages alors que la ville vient brusquement de changer de personnalité.

Tous les jours la scène se répète, ponctuelle et amusante. De 9h à 13h puis en soirée jusqu'à 21h, les kilowatts sont rationnés. Pour tout le monde. Jouissant d'un potentiel hydraulique à faire saliver ses voisins, la Colombie s'impose tout de même un régime de huit heures par jour. Que s'est-il passé? «Mauvaise gestion!» scandent les politiciens; «Sécheresse!» se défendent les fonctionnaires; «Exportation hâtive à l'Équateur» souligne la population. Peu d'officiels l'avouent mais la Colombie regrette d'avoir lorgné les marchés étrangers avant d'avoir pu consolider son propre approvisionnement. (Au début de l'année 1993, le gouvernement colombien a levé le rationnement sur une base expérimentale. Les génératrices tiennent le coup.) Bref, inutile de chercher un responsable quand l'entité impersonnelle de l'État sert si bien de bouc émissaire.

Dans le quartier, les commerçants ont les moyens de se payer des génératrices. Les grandes industries nationales ont elles aussi trouvé une façon de fonctionner au ralenti. Mais ce qu'on économise en électricité, on le

paie en pollution de l'air, en pollution par le bruit, en embouteillages monstres et en coût d'opportunité. L'opinion publique n'est pas indifférente à tout cela. Mais les régimes de l'hémisphère sud ont souvent ce talent de digérer les festins de scandales dès qu'ils sont servis.

L'épisode me rappelle où je suis. Malgré son esthétique soignée et la silhouette de ses grandes tours de verre au centre-ville, ma Bogota ne résiste pas au délicieux chaos des grandes villes du sud. Si d'aucuns sur la rue n'a sursauté, c'est que la disette est aussi normale que le soleil qui se couche. Pourquoi les Colombiens s'en surprendraient-ils? Le burlesque, le fantastique, la violence politique aussi moulent le quotidien au pays du Cartel, des mythes et des guerres civiles. Hier encore, un camion chargé de taureaux a basculé, laissant s'échapper cinq bovins très virils. *Corrida* au centre-ville. L'un d'eux s'est précipité dans un grand hôtel de Bogota puis dans l'ascenseur du rez-de-chaussée. «Le valet a été éventré», m'a raconté le plus naturellement du monde un chauffeur de taxi, sans préciser si l'opérateur était vêtu de rouge...

18 h 45. En retournant à ma chambre, je revois sur un kiosque abandonné l'affiche qui a tenté mon objectif toute la semaine. La tête de Pablo Escobar sous-titrée d'une récompense farcie de zéros. Cette fois, j'ose. Nerveusement, j'empoigne mon appareil photo.

Un homme qui a remarqué mes grimaces et mon hésitation s'approche. En prenant bien soin de ne pas regarder l'affiche, il me dit dans un anglais soigné: «Savez-vous que ce monsieur a bâti des écoles et des hôpitaux pour beaucoup de Colombiens?» Oui. «Et détruit des milliards de cellules céphaliques chez nous?» Avant même que je ne puisse protester, l'individu a déjà creusé 20 mètres entre lui et ma réplique. De toute façon, il la connaît sûrement.

Hébéte, appareil photo appuyé sur le sternum, je pense au *Macondo* de Garcia-Marquez et à cette Colombie indomptable qui se moque du regard que je pose sur elle. Un regard prisonnier du rationnel.

À P R O P O S

... d'union libre

Le recensement dénombrait 1 451 905 personnes vivant en union libre en 1991 au Canada. Cela représente une augmentation de 49 % par rapport à 1986, alors que 973 880 personnes avaient été dénombrées. Cette forte croissance est supérieure à celle observée entre 1981 et 1986, qui était alors de 37 %.

Le nombre de personnes vivant en union libre a progressé plus rapidement à Terre-Neuve où on enregistrait un taux de croissance de 98 %, de même que dans les Territoires du Nord-Ouest où le taux atteignait 78 %. Le Nouveau-Brunswick et le Québec enregistraient aussi des croissances importantes, de l'ordre de 60 %.

C'est en Ontario et dans les Prairies que la croissance

a été la moins prononcée: elle variait autour de 30 %.

Au niveau des groupes d'âge, la tendance observée pour la période 1986-1991 est semblable à celle de la période 1981-1986.

Ce sont les adultes âgés de plus de 35 ans qui ont connu la croissance la plus rapide. Par exemple, le nombre de personnes âgées de 45 à 49 ans a doublé entre 1986 et 1991.

Une progression importante est également enregistrée chez les 50-54 ans; le nombre de personnes vivant en union libre de ce groupe d'âge augmentait de 78 % pour les hommes et de 68 % pour les femmes.

Statistique Canada.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSSAÏON

Directeur des publications spéciales GUY DESHAÏES

FAIS CE QUE DOIS

IDÉES

L'archéologie de fortune

Les fouilles montréalaises sont victimes d'improvisation

LES NOUVEAUX MONTRÉALISTES

La situation est critique. L'archéologie montréalaise ne s'est jamais si mal portée. Pourtant, la Ville de Montréal possède désormais un fonctionnaire à temps plein et un Musée d'archéologie et d'histoire qui suscite l'admiration. Mais ce fonctionnaire persiste à traiter les différents dossiers cas par cas, sans aucune vision de la recherche archéologique à moyen ou long terme, et malgré le fait que ce mandat était à l'origine de son engagement en 1989.

Quelques exemples récents du laxisme de la gestion de l'archéologie à Montréal? Oublions pour le moment les exemples plus anciens.

Sur un grand terrain vacant situé dans le Vieux-Montréal, au coin des rues McGill et de la Commune, se trouvait le site des chantiers navals Munn (1805-1822). Il s'agit des premiers chantiers maritimes de Montréal. L'intérêt patrimonial de ce terrain et son potentiel archéologique étaient déjà décrits de façon théorique dans une étude documentaire qui recom-

mandait en 1990 d'y effectuer des fouilles. Ces fouilles étaient d'ailleurs prévues dans la dernière programmation de la SANM, annulée par la Ville en 1990.

En juillet 1992, la Ville fait enfin un appel d'offres pour effectuer l'évaluation archéologique de ce terrain. Une firme est choisie mais la Ville reporte l'intervention à l'année suivante, prétextant l'avancement de la saison... Entre-temps, une société paramunicipale, la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal (SIMPA) louait le terrain par bail emphytéotique de 20 ans à un promoteur privé, afin d'y construire un immeuble à bureau dès le début du printemps 1993. En mars dernier, la Ville est mise au courant de la transaction. Consciente de l'impact négatif qu'auront ces excavations sur les ressources archéologiques, et sur son image de gestionnaire de l'archéologie, la Ville, comble de l'anarchie, se départit de l'ensemble de ses responsabilités archéologiques sur les terrains privés.

Elle rétrocède donc ce mandat au ministère de la Culture. La suite est évidemment prévisible. Au début d'avril 1993, les excavations détruisent la majorité du site sans aucune surveillance archéologique. Le ministère, qui depuis trois ans était écarté de la ges-

tion des interventions, dépêche en catastrophe, deux jours plus tard, une équipe pour effectuer le sauvetage d'un site déjà presque anéanti. Qui doit-on blâmer?

Le cas Saint-Pierre

Un autre cas similaire, bien que de moindre envergure, s'est produit sur la rue Saint-Pierre, entre la rue de la Commune et la place d'Youville. À cet endroit se trouve l'ancien site du cimetière des «Enfants trouvés». À l'automne 1991, une intervention de surveillance archéologique sur ce site, commandée et payée par les Soeurs Grises de Montréal, confirmait la présence de vestiges du cimetière. Le rapport contenait des recommandations pour préserver ces ressources archéologiques. Ces recommandations ne pouvaient être ignorées par la Ville. Pourtant, en mai dernier, une équipe du Service des travaux publics effectuait le raccordement d'une conduite d'aqueduc au beau milieu de la rue Saint-Pierre et du site, sans aucune surveillance archéologique. Qui doit-on blâmer?

Tout récemment, dans le centre-ville, coin boulevard René-Lévesque et rue de la Cathédrale, une autre équipe du Service des travaux publics effectuait la réparation d'une fuite d'eau mettait au jour deux cercueils, sous l'oeil des médias. Ce site qui abritait un cimetière juif dès 1776, et qui devint le cimetière catholique de la chapelle Saint-Antoine entre 1799 et 1853, fut racheté par la Ville en 1871 pour y aménager la Place du Canada. Une étude déposée à la Ville de Montréal en 1990 caractérisait déjà le potentiel archéologique de cet arrondissement et mentionnait la possibilité d'y retrouver les vestiges de la chapelle et de sépultures appartenant aux deux cimetières successifs.

Dépêchée en catastrophe sur les lieux, l'archéologue gestionnaire de la Ville se réjouissait de cette pseudo-découverte fortuite, et proposait son «expertise personnelle» pour la surveillance de l'évolution des travaux.

Comment un archéologue seul et sans expérience de ce type d'intervention peut-il agir efficacement dans de telles circonstances, et surtout au moment où l'excavatrice a déjà fait son œuvre de destruction? Est-ce le rôle d'un gestionnaire de compenser à lui seul les carences d'un système désuet? En tout cas, et cela a déjà été dit par l'Association des archéologues à Québec en 1981, «le rôle d'un archéologue n'est pas de recueillir les os rejetés par la pelle»...

Comment se fait-il que la Ville puisse s'approprier brusquement, puis se départir de ses responsabilités en matière d'archéologie?

Comment se fait-il que la Ville n'était pas au courant des recommandations de rapports s'appliquant directement aux ressources archéologiques de terrains qui lui appartiennent? Existe-t-il un dialogue entre la SHDU et les Travaux publics concernant les projets d'excavation et les urgences? Pourquoi n'y a-t-il plus de groupe de recherche en archéologie à Montréal? Pourquoi n'existe-t-il plus d'équipes pouvant agir en situations d'urgence, comme cela était le cas avant la prétendue réforme de l'archéologie à Montréal? Qui doit-on blâmer?

Comment pouvons-nous persister à conserver pareil système d'improvisation à la pièce, quand d'autres systèmes de gestion ont déjà fait leurs preuves en produisant des résultats exemplaires?

Devons-nous assister passivement à l'homogénéisation et à la stabilisation des sous-sols de la ville, transformés en des tonnes et des tonnes de pierre concassée, pendant que l'on évacue les derniers sols archéologiques encore en place? À quoi pouvons-nous mesurer les performances de fonctionnaires engagés pour établir des politiques spécifiques et gérer l'archéologie, quand l'archéologie elle-même n'existe plus ou ne sert plus à rien?

Pierre Auger, artiste graveur
Robert Bilodeau, archéologue
Jean-Pierre Brault, historien
Pierre Cardinal, historien et archéologue
Jean-Claude Duclos, Ph. D., archéologie
David Joseph McKinnon, avocat et éditeur
Pierre-Jacques Ratio, archéologue
Josiane Valette, anthropologue et enseignante
François Veronneau, archéologue



Le rôle d'un archéologue n'est pas de recueillir les os rejetés par la pelle mécanique.

PHOTO FRANÇOIS VÉRONNEAU

Fouilles archéologiques en aire ouverte à la Place Royale de Montréal, à l'automne 1989.

Précisions sur les pensions

La situation québécoise est bien différente de celle de l'Ontario

GIL RÉMILLARD

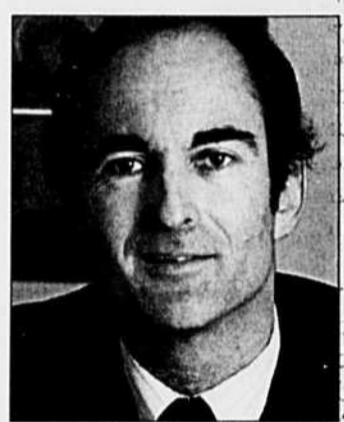
Ministre de la Justice

Procureur général et ministre délégué aux affaires intergouvernementales canadiennes

Suite aux commentaires de Mme Louise Huneault sur la perception des pensions alimentaires, publiés dans vos pages, je tiens à préciser que les propos que j'ai tenus à l'égard du système ontarien de perception des pensions alimentaires ne se voulaient nullement une critique négative des efforts de ce gouvernement pour remédier à la problématique du non-paiement des pensions alimentaires. Les solutions retenues par le gouvernement ontarien répondent à la spécificité des problèmes rencontrés dans cette province. La situation au Québec est bien différente.

Il m'apparaît évident, de par les données disponibles, que la distinction majeure entre nos deux provinces réside dans le fait qu'un plus grand nombre de Québécois s'acquittent volontairement de leurs obligations alimentaires.

Ainsi, la proportion de débiteurs québécois refusant ou étant incapables de payer une pension alimentaire est de l'ordre de 8,4 % alors qu'elle est de plus de 50 % en Ontario. De plus, une autre distinction importante se situe au niveau de la tradition de droit civil propre au Québec. Selon notre droit, l'exécution forcée des jugements n'a lieu que si le débiteur fait défaut de respecter les termes d'une ordonnance de payer une somme d'argent. Ainsi, en matière de pension alimentaire, l'État n'intervient que dans les cas de mauvais payeurs. À cet égard, j'ai déjà énoncé à plusieurs reprises, que la responsabilisation des débiteurs en matière d'obligation alimentaire demeure pour moi un objectif fondamental.

PHOTO ARCHIVES
Gil Rémillard

Le paiement d'une pension alimentaire ne doit pas être perçu comme une punition mais plutôt comme une responsabilité parentale. Ainsi, il m'apparaît important de souligner que le règlement à l'amiable des litiges constitue, en matière familiale entre autres, une voie à privilégier. En effet, l'expérience démontre qu'une entente sur une pension alimentaire négociée par les parties a certainement plus de chance d'être respectée qu'une ordonnance imposée par le tribunal. C'est pourquoi j'ai fait adopter la Loi sur la médiation familiale qui prévoit que des services de médiation familiale seront disponibles dans tous les districts judiciaires dès le début des procédures en séparation ou divorce. Ces services seront disponibles dès l'automne prochain.

Mme Huneault a aussi mentionné que le système ontarien avait permis à ce gouvernement d'économiser 28 millions \$ en prestations d'aide sociale, en un an. Je souligne qu'au Québec, le paiement volontaire des pensions alimentaires permet à lui seul d'économiser au Trésor québécois, près de 43 millions \$ annuellement en prestations d'aide sociale, sans que ce dernier n'ait à consacrer quelque argent à des efforts de perception. Il m'apparaît donc évident que la responsabilisation des débiteurs doit être maintenue.

Je retiens également des propos de Mme Huneault que la solution de la retenue à la source semble idéale et prometteuse de meilleurs résultats de perception, puisqu'elle affirme que deux créanciers sur trois reçoivent régulièrement une pension en Ontario. Il faut cependant situer cette proportion dans son contexte, à savoir qu'il s'agit de deux tiers de seulement 28 % des ordonnances, c'est-à-dire celles qui font actuellement l'objet de retenues à la source, tel que le mentionnait M. Bryan Harrison, responsable des relations publiques du service de perception ontarien.

Le système québécois est certainement perfectible. C'est pourquoi nous étudions actuellement différents moyens pour rendre encore plus efficace la perception des pensions alimentaires. Cependant, je suis convaincu que le système ontarien n'est pas un modèle à suivre pour le Québec. Les situations sont très différentes. De plus, le système québécois est plus décentralisé avec ses 58 points de services et ses moyens d'action plus efficaces comme la saisie de salaire, qui peut être pratiquée par le percepteur des pensions alimentaires et qui équivaut à une retenue à la source.

La garderie, ce n'est pas un jeu d'enfant

Les éducateurs réclament des conditions de travail décentes

ELENA SOLDEVILA BEAUCAGE
Éducatrice
Garderie Frisson de Colline

Depuis une vingtaine d'années, les garderies à but non lucratif ont vu le jour au Québec pour répondre aux transformations de la société quant à l'entrée massive des femmes sur le marché du travail. La famille aussi se transforme et les parents ont besoin d'appui dans leur tâche d'éducateurs dans une société en crise de valeurs. Il n'est pas facile d'être parent dans cette période d'ajustements et de changements accélérés.

Les garderies sont de plus en plus confrontées à des problèmes qui dépassent la simple socialisation et l'éducation des jeunes enfants qui leur sont confiés. Problèmes familiaux, problèmes sociaux, dépistage précoce de problèmes de santé, de comportement et d'apprentissage, intégration d'enfants immigrants, d'enfants handicapés...

Les garderies assument de nouvelles responsabilités, de nouveaux défis. Tous les experts en la matière reconnaissent l'importance des garderies dans le dépistage et la prévention de problèmes tels que l'échec scolaire, le décrochage et les problèmes d'intégration scolaire. Les éducateurs et les éducatrices sont de plus en plus formés, de plus en plus engagés.

Tout le monde, au moins en paroles, semble reconnaître la qualité de leur travail. Leur tâche devient toujours plus exigeante au fur et à mesure que les garderies deviennent plus polyvalentes. Les éducateurs répondent aux nouvelles demandes et s'adaptent aux nouvelles réalités de notre société. Et cela sans aucun support de la part des organismes gouvernementaux.

Alors que l'on fait largement notre part, qu'on vienne nous dire que l'État ne peut pas s'engager dans le financement des garderies pour pas les travailleurs et tra-

vailleuses qui remplissent une mission si importante aient un salaire décent, c'est une marque de mesquinerie de courte vue qui démontre le peu de reconnaissance de notre profession par ceux qui détiennent le pouvoir. Actuellement, les garderies ont deux seules sources de financement: l'État et les parents usagers du service.

Lorsque la ministre Violette Trépanier dit que c'est aux parents que revient la responsabilité d'une meilleure rémunération du personnel de leurs garderies, elle sait très bien que cela équivaut à dire que nous devons continuer à être sous-rémunérés, car les parents ont atteint la limite de leur capacité de payer.

C'est une situation sans issue. C'est accepter de perpétuer une injustice envers un groupe de travailleurs à qui, pourtant, comme le disait M. Germain Duclos, «on confie la richesse la plus importante de notre société: nos enfants». Avec un salaire annuel entre 13 000 \$ et 17 000 \$, il n'est pas évident qu'on arrive à joindre les deux bouts, surtout si l'on est seul soutien de famille.

Où trouver l'argent? En travaillant dans le sens de la prévention, on économiserait bien des dépenses ultérieures à l'État (chaque dollar qu'on investit en prévention en fait épargner sept en dépenses «curatives»). C'est un investissement qui rapporte à court, moyen et long termes, non seulement en dollars mais aussi et surtout en diminution des coûts sociaux. Si nos gouvernements ne fon-



PHOTO JACQUES NADEAU

Les garderies assument de nouvelles responsabilités. Tous les experts reconnaissent leur importance dans le dépistage et la prévention de problèmes d'échec, de décrochage et d'intégration scolaires.

tionnaient pas «à la petite semaine» mais plutôt selon un plan d'ensemble — une politique familiale, une vraie réforme de l'éducation qui tienne compte de l'éducation préscolaire —, ils n'hésiteraient pas à mettre leur priorité dans des investissements rentables: la prévention, l'aide aux familles et aux garderies qui jouent un rôle crucial auprès de la petite enfance.

On en a ras-le-bol d'être coincés entre la capacité de payer des parents et la désresponsabilisation de l'État; entre notre souci de ne pas pénaliser les parents et les enfants par des gestes comme la grève, et la nécessité d'attirer l'attention du public sur le fait que l'on est «scandalusement sous-payés» malgré l'importance de notre travail.

Que faire? Il y a 17 ans, une mère avait fait la proposition suivante: «Fermions les garderies un seul jour et amenons nos enfants à notre travail. Cela va faire prendre conscience de l'importance des garderies.» À l'époque, les gens avaient jugé sa proposition incongrue. Aujourd'hui, elle semble sensée. Je crois qu'un tel geste ne pénaliserait pas les parents, car ils ne perdraient pas une journée de salaire, et conscientiserait l'opinion publique au problème.

J'en suis à ma dix-huitième année de travail en garderie. Je voudrais que la reconnaissance de ma profession arrive avant ma retraite, sans plan de retraite, bien entendu. Est-ce trop demander?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale et métropolitaine : Claude Beaugregard, Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Pierre Cayouette, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Diane Précorat, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Danny Veat, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Belair (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay (Lières); à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufrais, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: François Brousseau (éditorialiste et responsable), Antoine Char, Jocelyn Coulon, Claude Lévesque, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'information politique: Josée Boileau, Pierre O'Neill, Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa); Serge Chapeau (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Denise Babin, Rachel Duclos (commis), Danielle Cantara, Marie-Claude Coupal, Christiane Vaillant (claristes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction). LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Lapointe (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA DIRECTION ARTISTIQUE Lucie Lacava. LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Gyslaine Côté, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, (publicitaires); Micheline Turgeon (maquettiste); Michèle Bouchard (secrétaire); Ghislaine Lafleur (réceptionniste). L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Coëbeil (adjointe), Nathalie Thabet (responsable du marché institutionnel), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zuida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette. LA PRODUCTION Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Sylvain Darcy, Richard DesCormiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Marie-France Turgeon. LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Manon Blanchette, Serge César, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Pierre Cotton, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Francine Morvan, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland, Desirée Szucsany, Marc Vigneault. CONSEIL DU DEVOIR INC. Pierre Bourgeois (président), FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général), Raymond Guay (responsable du financement privé).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

La pénurie d'anesthésistes

Un problème prévisible depuis dix ans

MARTINE TURENNE
LE DEVOIR

La pénurie d'anesthésistes qui frappe plusieurs centres hospitaliers québécois était prévisible depuis au moins dix ans. L'Association des anesthésistes en a maintes fois averti le ministère de la Santé. En vain.

«Maintenant que le feu est pris en ville, dit le président de l'Association, le Dr Jacques Demers, faisant allusion aux coupures de services à Saint-Eustache et celles, prochaines, à Drummondville, le ministère commence à réaliser l'ampleur du problème.»

Car problème il y a: on estime qu'il manque environ 80 anesthésistes au Québec. Il en sort à peine quatorze par année des différentes universités, et la formation dans cette spécialité est de cinq ans. De plus, l'âge moyen des 525 anesthésistes grimpe rapidement. «On a fait tout ce qui était humainement possible pour prévenir cette pénurie auprès du ministère, dit le Dr Demers. Mais les fonctionnaires ont une vision simpliste des choses. Ils nous disaient toujours: «Vous êtes suffisamment nombreux, mais mal distribués». Maintenant que l'ensemble du Québec est touché, ils commencent à changer de discours.»

A court terme, il n'y pas de solutions, ajoute le Dr Demers, et les centres hospitaliers québécois continueront de subir des crises épisodiques. Il faudra jumeler des hôpitaux, regrouper des services, «rationaliser» au maximum.

Les anesthésistes ne sont d'ailleurs pas les seuls spécialistes à se faire rares. Alors que la demande vis-à-vis des différentes disciplines médicales n'a cessé d'augmenter au Québec, il se forme de 10 à 20% moins de spécialistes qu'il y a 15 ans, à cause des contingents imposés par Québec. Certaines données annoncent déjà des lendemains difficiles: d'ici trois ans, il ne restera plus que 26 neurochirurgiens au Québec. Et cela prend 12 ans pour assurer la formation d'un seul d'entre eux.

«Ça craque de partout», entend-on dans les milieux hospitaliers, mais ce sont les anesthésistes qui auront provoqué les crises les plus aiguës cet été. Après avoir pansé les manques en région, criant il y a quelques années, Québec se retrouve avec des trous béants dans la région périphérique de Montréal. Saint-Eustache n'a plus d'anesthésistes, Le Gardeur et Anna-Laberge en cherchent activement, et à Drummondville, l'hôpital Sainte-Croix fonctionne avec «un anesthésiste et trois quarts», l'un des deux ayant 70 ans et n'assurant plus qu'un week-end par mois. Selon les recommandations de la Régie régionale, il en faudrait au moins quatre pour assurer les services.

Drummondville vient d'ailleurs de mettre en place un «corridor de services» reliant les centres hospitaliers de Trois-Rivières et de Sherbrooke pour pallier au moment imminent où il n'y aura plus un anesthésiste en service à l'hôpital. Situation typique de la ceinture montréalaise. «Je ne peux pas compétitionner avec les

gros centres de Montréal, qui ont de grandes équipes stimulantes, pour attirer des anesthésistes, dit le directeur-général de l'établissement, Joachim Bastida. Et Drummondville n'est pas une région éloignée et ne bénéficie donc pas des primes de 130% sur les salaires.»

Les «zones désignées» par Québec reçoivent tous les finissants contractuels, quelques boursiers, et plusieurs jeunes désireux de faire des économies. Montréal obtient les autres. Les régions «non-éloignées» mais pas vraiment près non plus sont les grandes perdantes de la réforme Côté. Non loin de Drummondville, à Asbestos, il y a même pénurie de médecins omnipraticiens. «Tous les jeunes finissants cette année sont allés en régions éloignées, dit le Dr François Melançon, président du Conseil de médecins-dentistes du Centre hospitalier d'Asbestos. Nous n'avons reçu aucune demande d'emploi.»

Le Dr Melançon se dit d'autant plus «las et écoeuré» lorsqu'il entend l'histoire d'Anh-Tai Lê, ce jeune anesthésiste de Sherbrooke dont Le Devoir a rapporté le cas hier. Ce dernier est obligé de rejoindre l'équipe de Rimouski, déjà fort bien pourvue en anesthésistes, alors qu'à la fois les centres hospitaliers de Drummondville et de Saint-Eustache en réclament les services. Le Dr Melançon est impliqué dans ce dossier puisque la conjointe de Lê, France Gélinais, est urologue à Asbestos. Il perd ainsi l'une de ses spécialités, qui n'a reçu aucune assurance de pouvoir travailler dans la région du Bas-Saint-Laurent, là où Québec a «désigné»

son conjoint.

Sollicité par le Dr Melançon, le ministre Marc-Yvan Côté n'a pas démodu: Anh-Tai Lê devra aller à Rimouski. «En politique, il ne faut pas perdre la face. Quitte à commettre des gestes stupides.»

Le cas Lê n'est pas simple, soutient de son côté le Dr Jacques Demers, de l'Association des anesthésistes. Le principe de distribution des spécialistes en région est louable. «Et je sais que Marc-Yvan Côté veut faire de l'hôpital de Rimouski un pôle régional.» Et puis Anh-Tai Lê a bel et bien signé cet engagement auprès de Québec au début de ses études. Le rompre lui coûterait 200 000\$, advenant que Québec accepte simplement «d'ouvrir son dossier». «C'est sérieux. Si le ministère plie dans ce cas, estime le Dr Demers, cela créera un précédent dangereux.»

Mais la question va bien au-delà du cas de Anh-Tai Lê, ajoute-t-il. Si Québec est trop intransigent, les spécialistes iront travailler dans d'autres provinces, là où leur salaire, selon la Fédération des médecins spécialistes, sera en moyenne 35% plus élevé. Ils sont fort sollicités et un exode se dessine, constate le Dr Demers. «L'hôpital de Moncton a promis mer et monde à Anh-Tai Lê pour l'attirer chez eux, et c'est le contribuable québécois qui paiera, car toutes ses années d'étude profiteront à d'autres.» Le jeune Lê songe en effet à l'exil au Nouveau-Brunswick. Mais non pas pour la mer et le monde, dit-il. Simplement pour obtenir du travail pour sa conjointe et lui, dans la même ville.

VALCOURT Québec attend

SUITE DE LA PAGE 1

velle approche, le ministre désigné des Ressources humaines et du Travail dit «privilégier» ce qu'il voit au Québec.

En fait, le ministre Valcourt aime bien la nouvelle SQDM que le ministre Bourbeau a mise sur pied. «Ce partenariat entre le gouvernement et les entreprises privées est un exemple à suivre», dit-il.

Prenant le relais du ministère de la Main-d'œuvre du Québec et de la Commission de formation professionnelle, la SQDM a amorcé ses activités le premier avril dernier. Des membres des syndicats et du patronat siègent à son conseil d'administration.

La SQDM a hérité des budgets et des employés du ministère de la Main-d'œuvre et de la Commission de formation professionnelle. Elle devait également devenir un guichet unique des ressources humaines en gérant le système d'assurance-chômage et les budgets qu'Ottawa dépense au Québec en for-

mation de la main-d'œuvre. Une entente administrative était nécessaire entre Ottawa et Québec. Québec attend toujours.

«Il ne faut pas croire que toutes discussions entre fonctionnaires sont arrêtées», a dit le ministre Valcourt sans toutefois s'avancer sur la question.

«Il faut arrêter de trébucher dans les fleurs du tapis et dans les questions de juridiction. Il faut trouver des solutions», a précisé le ministre Valcourt.

À la tête de son nouveau superministère, le ministre Valcourt veut «voir à éliminer le double emploi et le déboulement dans la fonction publique». À ce propos, le ministre Valcourt attend un rapport de ces hauts fonctionnaires qui ont le mandat d'examiner les questions de développement et de la formation de la main-d'œuvre. Le rapport est attendu d'ici quelques semaines.

«Les ressources naturelles ont bien servi le Canada par le passé. Nous devons maintenant nous tourner vers les ressources humaines», a dit le ministre.

CAMPBELL Des échanges corsés

SUITE DE LA PAGE 1

rité encore élevée, contrairement à plusieurs de ses homologues. Mme Campbell, la seule femme parmi les dirigeants du G7, effectue son premier déplacement à l'étranger depuis son entrée en fonction, le 25 juin dernier.

Quelques heures après son arrivée, elle a rencontré le premier ministre britannique, John Major, dans le cadre d'une série d'entretiens précédant le sommet.

Le chef du gouvernement canadien compte notamment plaider auprès de ses partenaires en faveur d'un accord de commerce mondial.

Elle prévoit des échanges corsés, à l'occasion, autour de la table. «Ce processus a commencé à une époque où la prospérité était plus grande.

«Il est peut-être plus facile de discuter quand tout va bien dans le monde, quand l'optimisme est de rigueur et qu'il permet de faire les concessions nécessaires pour en venir à des consensus. Ce sera une occasion de tester notre capacité de travailler ensemble.»

Conjoncture économique mondiale critique, libre-échange en danger, hésitations de la communauté internationale devant les conflits régionaux, Russie toujours fragile: le rideau se lève aujourd'hui à Tokyo sur un 19e sommet du Groupe des sept grands pays les plus industrialisés (G7), au menu chargé mais aux résultats incertains.

Le président américain Bill Clinton, bien décidé à ne pas manquer son premier rendez-vous sur la scène mondiale, a ouvert le feu, dès son arrivée hier après-midi à Tokyo, par un entretien avec le premier ministre japonais Miichi Miyazawa. Ils n'ont pu constater la persistance de leur désaccord sur le déficit du commerce bilatéral. Cependant, a assuré M. Clinton, «des progrès significatifs ont été accomplis» ces derniers jours.

«Nous avons réaffirmé notre conviction de l'importance d'établir un cadre», a-t-il souligné au cours d'une conférence de presse, en précisant que les discussions allaient se poursuivre «avec intensité» dans les prochains jours.

Une percée commerciale américano-nipone aurait été de bon augure pour donner une impulsion politique aux négociations de l'Uruguay Round sur le commerce mondial, qui divisent encore gravement les Sept.

Une rencontre quadrilatérale sur le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) était organisée hier soir à Tokyo, mais le sommet risque de se limiter à un «paquet minimum» sur la question de la réduction des droits de douane ou,



La première ministre Kim Campbell a rencontré le premier ministre britannique, John Major, dans le cadre d'une série d'entretiens précédant le sommet.

à défaut, à une simple déclaration de principe sur les négociations commerciales du GATT, indiquait hier une source diplomatique occidentale.

Une réunion d'experts du Japon, des États-Unis, de la CEE et du Canada, la semaine dernière à Toronto, n'a guère permis de progresser, avec un face-à-face américano-européen au cours duquel les États-Unis ont refusé une réduction des «pics tarifaires» pour les produits textiles.

La question du commerce des services n'a pas été abordée, tandis que le désaccord demeure marqué à propos de la réduction des droits de douane pour l'électronique qui inquiète tout particulièrement la CEE.

«Nous n'avons pas encore trouvé d'accord sur ce point», a pour sa part déclaré hier Leon Brittan, vice-président de la Commission européenne, à l'issue d'une rencontre Japon-CEE.

Pour relancer les pourparlers, le président américain a proposé avant son départ de San Francisco de tenir à l'automne à Washington une conférence ministérielle du G7 (États-Unis, Japon, Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Allemagne) sur le chômage. Le ministre japonais des Affaires

étrangères Kabun Muto a aussitôt salué cette «excellente idée» mais le Japon, président en exercice du G7 jusqu'à la fin de l'année, entend voir cette réunion se tenir à Tokyo.

Pour l'aide à la Russie, qui sera l'occasion d'une rencontre, vendredi, du G7 avec le président Boris Eltsine, la Maison Blanche a dû revoir à la baisse l'objectif de 4 milliards de dollars de financements supplémentaires qu'elle souhaitait voir annoncés à Tokyo. Le chiffre de 2 milliards de dollars est désormais avancé pour un fonds d'aide aux privatisations.

C'est finalement dans la réaffirmation des engagements de défense des États-Unis en Asie, notamment devant la menace de la Corée du Nord de quitter le Traité de non prolifération nucléaire (TNP), que le président Clinton est apparu le plus à l'aise. «Les États-Unis n'ont aucune intention d'affaiblir leurs engagements de sécurité dans le Pacifique, aussi bien vis-à-vis du Japon que de la Corée du Sud», a-t-il souligné.

Les chefs d'État et de gouvernement ont débarqué hier dans une ville sous haute surveillance, avec un dispositif policier de 36 000 hommes pour parer aux menaces terroristes.

MÉGANTIC Un seul problème

SUITE DE LA PAGE 1

omme scientifique impliqué dans le projet de centre d'interprétation de l'astronomie de la Fondation d'Astronomie du Québec (FAQ), un complexe pédagogique qui pourrait également voir le jour avec le parc provincial.

Tout est là, entre le bon plancher des vaches et la Voie lactée, «De la Terre aux étoiles», comme le dit le projet gouvernemental. L'idée est de protéger le site naturel du mont et de l'aménager pour que les fans du vert puissent en profiter, et en même temps de «redonner le Ciel aux gens».

-Amenez-en des projets!

Au milieu des années 1960, des organismes régionaux ont lancé l'idée de développer des stations de plein air et des centres de ski sur le massif qui domine la partie est des Cantons. Des chercheurs de l'Université de Sherbrooke ont ensuite confirmé la possibilité d'exploiter commercialement le mont, mais ont aussi souligné l'intérêt de créer une réserve naturelle à cet endroit où se marient les forêts de feuillus et de conifères.

Dix ans plus tard, des astronomes des universités de Montréal et de Laval ont commencé à penser au mont pour ce qui se trouve au-dessus de ses 1 105 mètres d'altitude. Une dizaine d'hectares ont été concédés aux fous des étoiles. Leur observatoire trône au sommet depuis 1977. «On voulait un endroit plongé dans le noir avec très peu d'interférence lumineuse, c'est très important pour notre travail», explique le professeur René Racine de l'UdeM.

La coupole des scientifiques a décidé de la suite du projet. Il n'était plus question d'ouvrir des pistes de ski ou des campings, obscurité oblige, mais on pouvait toujours confirmer la vocation écologique, scientifique et pédagogique du coin.

D'autant plus que depuis la fin des années 1970, chaque année, surtout l'été, de 15 000 à 20 000 personnes empruntent la petite route sinueuse dans l'espoir de jeter un coup d'oeil par le télescope. On les reçoit comme on peut, sans services sanitaires, sans restaurant, avec quatre guides-étudiants participant à des programmes d'emplois. Bernard Malenfant garde son sourire et répond aussi aux questions, toujours affable, même si ce n'est pas dans ses «définitions de tâches». «L'idée d'un centre d'interprétation de l'astronomie s'est imposée d'elle-même», dit-il.

-Maudit moratoire!
Un comité intermunicipal touristique rassemblant toutes les municipalités du secteur (La Patrie, Val-Racine, Scottstown...) a endossé l'idée au début des an-

nées 1980 et l'a arimée au projet de parc provincial. L'affaire était sur le point de se conclure quand, en 1985, le gouvernement du Québec a décrété un moratoire sur la création de nouveaux parcs. «On était complètement découragés», se rappelle maintenant Chantal Ouellet, maîtresse de Scottstown depuis 1986, maintenant présidente du Comité intermunicipal.

La suspension devait permettre de consolider et de réorienter le réseau de parcs. Elle a duré jusqu'en 1991 et a au moins permis de redéfinir les critères de création de nouveaux espaces protégés.

Dans les documents officiels du MLCP, la priorité est maintenant accordée aux régions mal desservies et à celles qui montrent un intérêt pour l'investissement dans le développement des installations. Une vingtaine de projets sont maintenant examinés, dont quatre au sud du 50e parallèle, dans l'Outaouais, au Lac-Saint-Jean, sur l'Île d'Anticosti, et, bien sûr, au mont Mégantic.

Une soixantaine d'organismes estriens ont déposé des mémoires aux audiences publiques qui se sont déroulées au début du mois de juin. «J'ai présenté trois mémoires et je portais trois cravates, une pour chacun des organismes que je représente», ironise l'omniprésent Malenfant.

Aucun des aspects essentiels du projet n'a été contesté. Le projet de parc couvre une superficie de près de 59 kilomètres carrés. Le MLCP prévoit investir près de trois millions \$ pour améliorer les infrastructures (asphaltage des routes, construction de belvédères, etc.).

Le seul gros problème demeure les coûts du fameux Centre d'astronomie. La FAQ rêve d'installer un module d'interaction boursé de jeux-questionnaires, un module de simulation sur l'histoire du système solaire et un centre d'initiation à l'observation du ciel. «C'est Star Trek, en mieux», résume Malenfant.

Tout cela et plus encore coûterait environ 2,4 millions \$ et le gouvernement demande au milieu de fournir environ 35 % du montant (pres de 800 000 \$). À peine 100 000 \$ ont été ramassés jusqu'à maintenant. «Le milieu est très pauvre, explique encore le technicien-président. On va avoir énormément de difficultés à atteindre l'objectif.»

Mais tout le monde garde espoir, espère une manne gouvernementale ou privée. Après 30 ans, on est pas à une difficulté près. Et ce parc, la région en a désespérément besoin pour relancer son industrie touristique. «Il y a des centaines d'emplois en jeu, explique la maîtresse Ouellet, qui administre une ville ou pres de la moitié des quelque 650 citoyens ne travaillant pas. C'est notre planche de salut.»

JAZZ Une voix fabuleuse

SUITE DE LA PAGE 1

filiforme, solide comme un bloc de granit, vouté comme un saxophoniste que l'instrument aurait peu à peu entraîné vers l'avant. Si son pantalon ample, sa chemise bariolée et ses sandales ne l'avaient pas déjà trahi, sa voix l'aurait invariablement dénoncé. Une voix de musicien. A trente centimètres de lui, je ne saisissais pas un trait mot de ce qu'il murmurait au guitariste. Le dialecte privé des jazzmen, me dis-je. Une voix qui ronronnait et qui hoquetait de temps en temps, comme un moteur d'Impala qui aurait des ratés. L'autre se contentait d'acquiescer. Spectateur improvisé, je me moquais du sens et je recevais les variations du timbre de cette voix fabuleuse comme un blues qui m'aurait été personnellement destiné.

A la sortie de l'ascenseur, dans le lobby du Méridien, d'autres voix me parvinrent par vagues irrégulières, marée mélodieuse venue de nulle part. Au début, j'ai cru à un enregistrement. C'était trop beau. À la salle de presse, ma supposition fit sourire. «C'est Petru Guelfucci avec toute la bande de Voce di Corsica,

me précisait-on. Ils se sont installés au bar avec une bouteille de rouge et ils répètent. Hier, ils ont chanté pendant trois heures.» C'était bien vrai. Ils étaient tous là, les uns accoudés, perdus dans des conversations qui m'échappaient, et cinq ou six autres en demi-cercle, avec Guelfucci, qui chantaient. Ce n'était pas à proprement parler des harmonies, c'étaient des voix qui vibraient l'une contre l'autre, qui réagissaient les unes par rapport aux autres comme des rafales de vent dans une soufflerie. À la limite, on aurait dit qu'ils ne chantaient pas, mais qu'ils laissaient respirer leur voix.

Jamais musique ne m'avait paru si naturelle. Après tout, ces Corses, Guelfucci excepté, ne sont mêmes pas des chanteurs professionnels. L'un est gendarme, deux sont apiculteurs, d'autres enseignants. Ils n'étaient pas autre chose qu'eux-mêmes, des campagnards débarqués en ville, célébrant leur bonne fortune et buvant et en chantant. Ma main à couper que leur série de spectacles à l'église St. James United, qui commence aujourd'hui pour se terminer samedi, ne leur procurera pas plus de plaisir que ces soirées autour du bar.

LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS	(514) 985-3333
ADMINISTRATION	(514) 985-3333
AVIS PUBLICS	(514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES	(514) 985-3344
PUBLICITÉ	(514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS	1-800-363-0305

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

SERVICE DES ABONNEMENTS

Les numéros de téléphone suivants sont valables
pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal (514) 985-3355 • Extérieur (sans frais) 1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H30 À 16H30

2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9